

4272614

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 20/09/2019
Retour Préfecture : 21/09/2019



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 4 juillet 2019

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 4 juillet 2019

1 - Délégations de vote.....	5
2 - Installation d'un conseiller métropolitain.....	5
3 - Désignation des secrétaires de séance.....	6
4 - Communications du Président.....	6
5 - Procès-verbaux des séances du 2 mai et du 29 mai 2019. Approbation.	6
6 - Décisions du président. Compte-rendu.....	7
7 - Indemnités de fonctions des élus. Modification.	7
8 - Commissions d'étude du conseil. Désignation des membres. Modification.	7
9 - Organismes divers. Désignation d'un représentant. Modification.....	7
10 - Don d'un bus réformé à l'association Les Deux Rives.....	8
11 - Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois. Subvention. Année 2019. Convention.	8
12 - Accord cadre de partenariat territorial entre la Région Hauts-de-France, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens. Approbation.	9
13 - Projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires Hauts-de-France. Avis d'Amiens Métropole.	13
14 - Actions en faveur du vélo. Recherche de financements.	18
15 - Amiens. Chemin du Halage. Acquisition d'un immeuble à usage d'habitation.	19
16 - Amiens. CLESENCE. Requalification du Colvert. Cession.....	19
17 - Amiens. ZAC Renancourt. Avenue de la Licorne. Cession d'emprise (IO 679) au profit de la SEM Amiens Aménagement.....	20
18 - Amiens. La Briqueterie. Friant 24. 3e étage. Bail civil.....	20
19 - Amiens. 13 rue Alfred Catel. Relocalisation du Service Relations à l'Usager. Autorisations administratives.	20
20 - Travaux d'entretien des équipements culturels et sportifs de proximité 2019. Autorisations administratives.	21
21 - Installations dédiées aux animations ou loisirs de proximité. Dénonciation de l'intérêt communautaire en tant qu'équipements sportifs.....	21
22 - Dérogation au repos dominical pour l'année 2020.	21
23 - CertiNergy. Convention de partenariat Certificats d'Economie d'Energie. Avenant n° 1.....	22
24 - Boves. Espaces Naturels Sensibles. Aménagement pour accueil du public sur la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang Saint-Ladre par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie. Subvention. Convention.	23
25 - Espaces Naturels Sensibles. Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie. Restauration, gestion et valorisation d'espaces naturels. Programme 2019. Subvention. Convention.	23

26 - Déchets ménagers. Rachat des containers des particuliers des communes ayant intégré Amiens Métropole au 1er janvier 2018. Conventions.....	24
27 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des déchets ménagers. Année 2017.	24
28 - Amiens. CLESENCE. Construction de 12 logements individuels et 10 logements collectifs (22 PSLA) situés sur l'ilot 1L2B de la ZAC Intercampus dénommés Le Clos Flora. Participation financière. Convention.....	28
29 - Amiens. Rue Valentin Haüy. Aménagement d'une écluse. Fonds de concours. Convention.....	28
30 - Voies d'intérêt communautaire. Classement. Communes de Seux, Cardonnette, Ferrières, Querrieu, Saint-Vaast-en-Chaussée et Vaux-en-Amiénois.	29
31 - Club Hôtelier du Grand Amiens. Subvention. Année 2019. Convention.	29
32 - Aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises. Subventions. Conventions.	29
33 - Aide à la création d'emplois. Société BELIVE. Subvention. Conventions.....	30
34 - Amiens. Aide à l'implantation. Entreprise TECHNIC FRANCE. Espace Industriel Nord. Conventions.	30
35 - Amiens. Mégacité. Centre d'expositions et de congrès. Contrat de délégation de service public. Rapports d'activité 2016 et 2017.	31
36 - Amiens. Déversement des eaux usées au réseau d'assainissement et au réseau d'eaux pluviales d'Amiens Métropole. Centre aquatique Aquapôle. Convention.....	31
37 - Camon. Installation d'antennes sur le château d'eau. Rue Roger Salengro. Convention.....	32
38 - Attribution de compensation. Communes de Cardonnette, Querrieu, Vaux-en-Amiénois, Saint-Vaast-en-Chaussée, Ferrières et Seux. Détermination du montant.	32
39 - Amiens Cluster. Convention de versement de subvention d'investissement 2018. Avenant.	33
40 - Demande de subvention FEDER pour les dépenses d'assistance technique au titre du dispositif Investissement Territorial Intégré sur la période du 1er mai 2019 au 31 décembre 2021.....	33
41 - Musée. Régie. Mise en place du paiement par internet. Convention.....	34
42 - Parc zoologique. Régie. Mise en place du paiement par internet. Convention.	34
43 - Amiens. ZAC Intercampus. SEM Amiens Aménagement. Rétrocession de parcelles. BHNS.....	34
44 - Association Muséomix nord. Partenariat pour la construction du parcours d'exposition permanent du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. Convention.	35
45 - Association Résonances. Partenariat. Accompagnement à la conception de l'exposition 13M de diamètre - les temps du cirque. Convention-cadre. Avenant.	35
46 - Association des jardins paysagers des Hauts-de-France et des hortillonnages. Festival international des jardins, Hortillonnages Amiens. Subvention d'investissement. Année 2019. Convention.....	36

47 - Association On a Marché sur la Bulle. Subvention d'investissement. Année 2019. Convention.....	36
48 - Maison du Théâtre. Demande de subvention auprès de la D.R.A.C. des Hauts-de-France. Pôle Publics et Territoires. Année 2019.....	37
49 - Bibliothèques. Agence Régionale du Livre et de la Lecture des Hauts-de-France. Adhésion.....	37
50 - Noël solidarité 2019. Gratuité des équipements sportifs pour les bénéficiaires du dispositif.	37
51 - Amiens. Aquapôle. Servitudes de passage du réseau de chaleur au profit d'Amiens Energies sur les terrains propriétés d'Amiens Métropole. Convention.	38
52 - Sains-en-Amiénois. Construction de vestiaires au stade municipal. Fonds de concours. Convention.....	38
53 - Question orale.	39

La séance est ouverte à 18 h 04.

M. GEST : Mes chers collègues, je déclare la séance ouverte.

1 - DÉLÉGATIONS DE VOTE.

M. GEST : J'ai reçu un certain nombre de délégations de vote :

Mme Brigitte FOURÉ	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Jean-Christophe LORIC	donne pouvoir à	Mme Marie-Josée BUDYNEK
M. Clément STENGEL	donne pouvoir à	M. Patrick PIGOUT
Mme Marie-Hélène BOUCHEZ	donne pouvoir à	Mme Nathalie LECLERCQ
Mme Anne-Sophie BRUNEL	donne pouvoir à	Mme Margaux DELÉTRÉ
Mme Nedjma BEN MOKHTAR	donne pouvoir à	Mme Valérie DEVAUX
M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	Mme Nathalie DEVÈZE
M. Ernest CANDELA	donne pouvoir à	M. Jean-René HEMART
M. Marc FOUCAULT	donne pouvoir à	M. Hubert DELARUE
M. Joël DELRUE	donne pouvoir à	M. Hubert TAUFOR
M. Edouard DUSSART	donne pouvoir à	M. Dominique EVRARD
M. Clément GRUMETZ	donne pouvoir à	M. Daniel BEAUPÈRE
M. Pierre LEPOETRE	donne pouvoir à	M. Patrick DUFLOUCQ
M. Philippe THÉVENIAUD	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
Mme Mathilde ROY, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Patrick DESSEAUX
Mme Maria TREFCON	excusée	
M. Philippe PETIT	siège pour la commune de	Dreuil-lès-Amiens

M. GEST : Didier CARDON devait arriver en retard mais il est à l'heure. Donc, il ne donne pas pouvoir à Jacques LESSARD.

Y a-t-il d'autres délégations de vote ? Il n'y en a pas.

DONT ACTE

2 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MÉTROPOLITAIN.

M. GEST : Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, élu de la ville d'Amiens sur la liste Rassemblés Pour Agir, a démissionné de ses fonctions de conseiller métropolitain à la date du 29 mai 2019. Il est donc nécessaire de pourvoir à son remplacement, par le candidat masculin suivant sur la liste précitée. Je vous propose donc d'installer Monsieur Julien HERNANDEZ dans ses fonctions de conseiller métropolitain et je lui souhaite en votre nom à tous la bienvenue, sous vos acclamations.

(Applaudissements.)

M. GEST : Il est là-bas : magnifiques moustache et barbe !

DONT ACTE

3 - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE.

M. GEST : Je vous propose de désigner Madame Colette FINET en qualité de secrétaire. Est-ce que Margaux DELÉTRÉ est là ? Ah ben oui ! Je ne te voyais pas. Et donc Margaux en tant que secrétaire adjointe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT.

M. GEST : Je vous rappelle que le prochain conseil métropolitain se réunira le jeudi 19 septembre prochain.

Je vous signale que j'ai reçu une question orale que nous évoquerons en fin de séance comme habituellement.

Je voulais également évoquer l'accident qui est intervenu la semaine dernière, vendredi dernier, entre un de nos autobus et une Amiénoise qui malheureusement est décédée suite à cet accident. Il y a... comment dirais-je... eu un constat de fait de cet accident qui évidemment fait l'objet d'une enquête. Le bus a heurté cette dame en dehors des passages piétons. Le bus roulait à 32 km/h. Il s'est arrêté sur 3,14 mètres de distance. Donc malheureusement, cette dame n'a pas survécu à ses blessures et je considère que dans une situation comme celle-là, la seule chose à faire, c'est garder le maximum de dignité et se contenter d'attendre les résultats de l'enquête qui dira exactement ce qui s'est passé, ce qu'aujourd'hui personne n'est en état d'indiquer. Donc, je voulais simplement dire que bien évidemment nous sommes profondément marqués par cet accident et que je trouvais normal qu'en ce début de séance nous observions une minute de recueillement pour cette personne.

(Une minute de silence est observée.)

M. GEST : Je vous remercie.

DONT ACTE

5 - PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 2 MAI ET DU 29 MAI 2019. APPROBATION.

M. GEST : Ces procès-verbaux vous ont été mis à disposition et si vous n'avez aucune remarque à formuler, je vous propose de les adopter. Y a-t-il des remarques ? Oui, Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président. Je suis alerté par des usagers des bus concernant, puisque ça avait été une des questions orales qui avaient été posées lors de ces séances, la mise en TAP de la ligne 14 sur les horaires d'été.

M. GEST : Ça, ce n'est pas une question qui a trait aux procès-verbaux, Monsieur HUTIN. Vous pouvez très bien me faire part d'une question. Vous avez différentes possibilités : la question orale, même éventuellement un vœu. Mais ça n'a rien à voir avec le PV de la séance. Vous en conviendrez, je crois, aisément.

M. HUTIN : Comme vous voulez.

M. GEST : Je ne refuse pas de répondre à cette question par ailleurs. Formulez-la-moi. On vous fournira une réponse, il n'y a pas de problème. Mais on respecte l'ordre du jour voilà.

Sur les procès-verbaux, y a-t-il des questions ? Non. Eh bien, je peux considérer donc qu'ils sont adoptés.

ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ

6 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 23 mai et le 23 juin 2019 dans le cadre des délégations qui m'ont été confiées par délibération du 17 avril 2014. Avez-vous des remarques à formuler, des questions ? Non. Eh bien, donc ces décisions sont enregistrées.

DONT ACTE

7 - INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS. MODIFICATION.

M. GEST : Suite à l'installation d'un nouveau conseiller métropolitain, il y a lieu de mettre à jour les dispositions relatives aux indemnités de fonction des élus de la communauté d'agglomération en adoptant la délibération qui vous a été transmise et qui consiste à ajouter purement et simplement Julien HERNANDEZ à la liste existante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 - COMMISSIONS D'ÉTUDE DU CONSEIL. DÉSIGNATION DES MEMBRES. MODIFICATION.

M. GEST : Les commissions d'études du conseil d'Amiens Métropole ont été instituées en avril 2014 et les membres ont été désignés par délibération. Toujours suite à l'installation de Monsieur Julien HERNANDEZ au sein du conseil métropolitain, il convient de modifier la composition de ces commissions. Je vous propose donc de désigner Monsieur Julien HERNANDEZ pour siéger au sein de la commission Finances et de la commission Développement économique, voirie, enseignement supérieur et numérique.

Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 - ORGANISMES DIVERS. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT. MODIFICATION.

M. GEST : La démission d'un conseiller métropolitain appelle à son remplacement dans les divers organismes dans lesquels il siégeait pour y représenter la communauté d'agglomération Amiens Métropole.

Lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination ou à une représentation, le scrutin est secret mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas y procéder.

Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletin secret ? Non. Je vous remercie.

Je vous propose donc de désigner Julien HERNANDEZ en qualité de membre titulaire au sein :

- de la commission de Contrôle des Comptes ;
- du conseil de gestion de l'UFR d'économie et de gestion de l'Université de Picardie Jules Verne ;
- du conseil de gestion de l'UFR des arts de l'Université de Picardie Jules Verne ;
- du Syndicat Mixte Somme Numérique ;
- de la Commission exécutive de Gestion des Hortillonnages ;
- du Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois ;
- de l'Agence de Développement d'Urbanisme du Grand Amiénois ;

mais également en qualité de membre suppléant au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Je vous signale par ailleurs que je lui donnerai la suppléance d'une délégation que je donne à Monsieur DUFOUR – où est-ce qu'il est là, Monsieur DUFOUR, le maire de Saveuse ? – qui se sent un peu trop seul pour me représenter dans toutes les réunions qui concernent les problèmes agricoles, et donc on fera en sorte... Oui ?

M. DUFOUR : Monsieur le Président, il n'y a pas qu'agricoles : il y a aussi les copropriétés de la ville d'Amiens et de la métropole.

M. GEST : Vous avez raison, cher collègue. Donc, c'est plus large. En tout cas, puisque vous le souhaitez, vous aurez de nouveau un conseiller délégué, voilà.

Voilà pour cette décision. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 - DON D'UN BUS RÉFORMÉ À L'ASSOCIATION LES DEUX RIVES.

M. GEST : Dans le cadre du développement solidaire entre Amiens Métropole et le Nord-Est du Maroc, je vous propose de faire don d'un bus réformé de marque Scania à la province du Driouch, par l'intermédiaire de l'association Les deux rives. Cette action permettra de faciliter les déplacements quotidiens des écoliers marocains de cette région. Le coût du bus est estimé à 1 600 € hors taxes. Je vous signale que déjà un certain nombre de bus Scania ont fait l'objet d'une vente aux enchères. Je ne sais pas combien il y en a eu de vendus exactement. 26 ont été vendus et il en reste encore ? Il en reste encore autant voilà. Donc, dans le cadre de notre coopération avec cette région du Maroc, le président de Driouch m'avait demandé si on pouvait mettre un bus à disposition. C'est l'objet de cette proposition.

Y a-t-il des questions ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 - AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DU GRAND AMIÉNOIS. SUBVENTION. ANNÉE 2019. CONVENTION.

M. GEST : Le Conseil d'administration de l'Agence réuni le 19 décembre a approuvé les axes de travail du programme partenarial d'activités 2019 ainsi que le budget prévisionnel 2019.

La communauté d'agglomération Amiens Métropole, membre fondateur de l'agence, est sollicitée à hauteur de 203 090 € au titre de l'exercice 2019. Je vous propose d'approuver le versement de

cette somme à l'ADUGA et dans ce cadre, je vous propose également d'approuver la convention à intervenir avec l'ADUGA et de m'autoriser à la signer.

Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 - ACCORD CADRE DE PARTENARIAT TERRITORIAL ENTRE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, AMIENS MÉTROPOLE ET LA VILLE D'AMIENS. APPROBATION.

M. GEST : Depuis la loi NOTRe, le Conseil Régional des Hauts-de-France joue un rôle majeur en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et de mobilité. Il entend conforter l'attractivité économique de la région, affirmer le rôle d'Amiens comme second pôle régional au service de l'équilibre du territoire et valoriser le cadre de vie. Pour ce faire, je vous propose d'approuver le projet d'accord-cadre de partenariat territorial entre la Région Hauts-de-France, la communauté d'agglomération Amiens Métropole et la Ville d'Amiens, reprenant ainsi les stratégies et les engagements communs pour la période 2016-2020.

Y a-t-il des questions ? Monsieur René ANGER, oui.

M. ANGER : Monsieur le Président, j'interviendrai sur les points 12 et 13, étant entendu que le point 13 concerne le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Hauts-de-France et qu'il est mis en référence dans notre accord-cadre. Normalement, on aurait dû le prendre dans ce sens-là, mais ce n'est pas très grave. Donc, le SRADDET qui a été adopté en janvier 2019 par la Région Hauts-de-France est soumis à notre avis. Donc, ce sera le point suivant. Et au fond, ce document est un document qui a été élaboré après une concertation importante, il faut le souligner. C'est un document de qualité, en tout cas dans son approche de la région, mais qui a des faiblesses dans les conditions de sa mise en œuvre et notamment dans les dispositions prescriptives.

Alors sur l'analyse de la Région sur le diagnostic, il y a trois grands items :

- Une région en mutation, chacun en est conscient ;
- Différents systèmes en interaction complexe ;
- Et ensuite un certain diagnostic de l'ensemble.

Et alors, sur les partis pris qui nous sont proposés par la Région Hauts-de-France, il y a une ouverture maîtrisée, une région mieux connectée. Là, c'est un parti pris géostratégique. Un deuxième point qui nous concerne plus particulièrement, qui est une multipolarité confortée en faveur du développement équilibré du territoire régional. Et la troisième partie qui concerne plus le quotidien de nos concitoyens qui est un quotidien réinventé s'appuyant sur de nouvelles proximités et sur une qualité de vie accrue.

Donc, c'est le second point sur lequel je voudrais insister, la multipolarité confortée, qui en fait donne la vision de la région, en tout cas de l'organisation territoriale de la région Hauts-de-France, en distinguant effectivement deux pôles principaux qui sont Lille et Amiens, donc Amiens étant qualifié de deuxième pôle. Ensuite, je vais dire des pôles d'intérêt régional. Par ailleurs, il y a tout un développement sur les espaces ruraux, les différentes formes de ruralité, urbains, périurbains et ruralité propre. Et puis un item qui concerne les territoires en grande difficulté, on va dire, à savoir le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais et en même temps nos quartiers en difficulté.

Alors moi, ce qui me gêne un peu, c'est la question sur la multipolarité et la place d'Amiens Métropole dans cette multipolarité. Certes, nous sommes qualifiés de deuxième pôle dans une approche qui est différente de celle des autres pôles d'intérêt régional, sauf que ce deuxième pôle n'est pas vraiment qualifié. Autant il y a luxe de détails sur le rôle de Lille dont on nous dit qu'il faut renforcer les fonctions tertiaires supérieures, ce qui est tout à fait logique, s'agissant d'Amiens, Amiens est traité d'une manière qui n'est pas très différente des autres pôles d'intérêt régional, à savoir qu'Amiens est appréhendé par une spécialisation et en l'occurrence la spécialisation en question étant l'énergie et la santé, l'énergie étant à partager avec Dunkerque.

Alors moi, ce que je regrette dans cette approche, c'est qu'Amiens perd ses liens historiques de coopération avec les autres villes de Picardie, et je pense en particulier à Compiègne et à Beauvais, avec lesquelles historiquement il y a eu un gros travail sur les pôles de compétitivité notamment sur un sujet qui est la bio-économie et je reviens à une marotte mais la bio-économie, ce n'est pas un sujet technique ; c'est une approche globale. Or, le chef de filage sur la bio-économie en région est donné à Beauvais, laquelle agglomération d'ailleurs est tout à fait justifiée pour être reconnue dans sa spécialisation sur le pôle « machinisme agricole », mais ne couvre pas l'entièreté de la bio-économie et je veux dire : on s'étonne de ne pas y voir figurer ni Compiègne ni Amiens. Donc parce que par une forme de... comment dire... de formalisme, j'allais dire, on n'a pris que deux pôles par sujet. Amiens n'est pas dans la bio-économie alors même qu'il aurait fallu conforter ce point-là et la bio-économie, une fois de plus, ce n'est pas uniquement un problème technique. C'est une approche plus globale et moi je regrette qu'on n'ait pas plus défendu ce sujet. D'autant qu'il est pris en lot de consolation comme une composante de la priorité « énergie », laquelle priorité « énergie », évidemment, on aurait du mal à contester le rôle d'Amiens dans ce domaine avec le stockage de l'énergie. Mais la bio-économie, ce n'est pas l'économie... La chimie du végétal, ce n'est pas uniquement une problématique de fournisseurs pour l'énergie. C'est bien plus global que ça.

Donc bon, je ne vais pas... On pourrait y passer le conseil. Je ne vais pas vous infliger ça, mais je trouve qu'on a raté l'occasion d'affirmer plus fortement le rôle de la métropole dans la région Hauts-de-France, de donner un contenu à cette notion de deuxième pôle. Alors, peut-être qu'on peut encore le faire, mais on aurait vraiment intérêt à le faire parce que pour l'instant, quand on regarde l'équilibre des parties, on voit bien une fois de plus que tout est développé dans le détail pour Lille et que pour nous c'est moins développé. Alors certes, on évoque la question du TGV. C'est bien la liaison Creil-Roissy. Mais c'est beaucoup moins développé que la partie qui concerne les relations transfrontalières entre la métropole lilloise et la Belgique, par exemple.

Donc je veux dire simplement : au point où on en est donc et pour ces raisons, je trouve que ces documents sont non pas à rejeter parce que, une fois de plus, il y a une approche, une démarche qui me paraît intéressante. Mais en tout cas, ils sont inachevés nous concernant et le contrat-cadre, l'accord-cadre n'éclaire pas, ne donne pas clairement le contenu de ce que doit être le deuxième pôle régional dans des missions qui ne peuvent pas être uniquement des missions thématiques mais qui doivent être des fonctions de gouvernance dans le nouvel ensemble, et ça, on attend qu'on y travaille pour y voir plus clair. Donc pour ces raisons, nous nous abstenons et sur l'avis sur le SRADDET et sur l'accord-cadre.

J'ajoute un élément qui m'avait échappé puisqu'on a parlé d'agriculture tout à l'heure. Je fais mienne la remarque du CESER de la Région Hauts-de-France sur le regret de ne pas avoir des dispositions plus prescriptives s'agissant de l'usage des terres agricoles. Dans le SRCAE de la Région de Picardie qui est cité d'ailleurs par le CESER de la Région Hauts-de-France, il était prévu une progression zéro de l'utilisation des terres agricoles. Dans le nouveau document, en fait, il n'y a pas vraiment de disposition prescriptive qui empêche les constructions. Plus exactement, il y a

tellement d'exceptions qu'on peut faire n'importe quoi. Notamment sont exclus de la maîtrise de l'usage des terres agricoles tout ce qui est projets de développement économique, grandes infrastructures, etc. Donc *in fine*, il est clair qu'on va se retrouver avec un territoire qui sera encore plus artificialisé. D'autant que – je pense que les informations sont bonnes puisqu'elles sont dans le texte de la Région, dans l'avis du CESER qui en général est documenté – l'objectif de consommation des terres agricoles à l'horizon 2030 est déjà atteint en 2019. Donc, on a quand même un vrai sujet là-dessus et je souhaite qu'on soit vigilants et en tout cas que nous, en tant qu'Amiens Métropole, on puisse montrer l'exemple.

M. GEST : Merci. Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE : Oui, je voudrais d'abord parler de l'accord-cadre puisqu'on fait dans l'ordre des délibérations. D'abord, sur le principe d'un accord-cadre, moi je suis tout à fait d'accord : il est intéressant, entre les deux collectivités, d'avoir des projets communs à poursuivre et effectivement avoir l'aide de la Région pour certains sujets, c'est intéressant.

Ce qui m'a quand même surpris dans cet accord-cadre, c'est qu'en fait il est de 2016 à 2020. Or, on est déjà, sauf erreur, en 2019. Il ne nous reste plus qu'un an et demi. Alors donc, c'est un accord-cadre en rétropédalage parce qu'en fait on fait un état de ce qui a été fait, programmé, depuis 2016. D'ailleurs, on n'a même pas le rappel des engagements financiers des uns et des autres. C'est un peu regrettable. Et puis, pourquoi arrêter en 2020 puisque là on y est presque déjà ? Donc, c'est un peu un accord-cadre en marche arrière. Il faut regarder le rétro là alors qu'un accord-cadre, il faudrait mieux regarder devant. Donc, je regrette que cet accord-cadre arrive si tard ou bien alors ne soit pas prolongé plus longtemps. On m'a déjà répondu à la Région que le mandat régional allait bientôt se terminer, donc on raccourcissait un peu ça. Moi, je le regrette beaucoup. Donc, j'aimerais bien que les accords-cadres qu'on traite traitent de l'avenir et qu'en fait on ait les engagements financiers des uns et des autres parce qu'on a une liste de ce qui est prévu, mais on ne sait pas dans quel accord financier on se trouve. C'est un peu dommage. J'aurais bien aimé que sur certains projets, et notamment sur les années futures, la Région dise : « Pour tel projet, on va mettre tant. Amiens Métropole met tant, etc. » Ce serait bien plus net et bien plus intéressant pour nous. Voilà.

Donc pour cet accord-cadre-là, s'il avait été un accord-cadre d'avenir, j'aurais peut-être voté pour, mais là je m'abstiens parce qu'en fait c'est un résumé de ce qui a été fait avant en gros.

M. GEST : Y a-t-il d'autres interventions ? Donc, quelques mots en réponse aux deux intervenants.

Tout d'abord, Monsieur ANGER, sur le SRADDET, il faut savoir qu'au tout début de la réflexion sur le SRADDET qui a duré quatre ans, comme vous le savez, qui a fait l'objet, effectivement vous l'aviez mentionné, de beaucoup de concertations à différents niveaux et notamment ces derniers temps au niveau de ce que vous n'aimez pas qu'on appelle Hauts-de-France Sud mais parlons de la Picardie tout simplement, et au tout début de cette réflexion, Amiens était traité comme tous les autres pôles hormis Lille et nous avons largement insisté pour qu'on fasse reconnaître qu'il y a effectivement deux pôles majeurs dans la région : Lille bien sûr, ce n'est pas contestable, mais également Amiens. C'est ce qui figure aujourd'hui dans cet accord-cadre, pardon dans le SRADDET. Donc, j'estime que nous avons déjà fait en sorte de rééquilibrer les choses par rapport à ce qui était prévu au tout départ de la réflexion.

La deuxième chose que je souhaitais vous dire, c'est que je sais combien vous êtes passionné par la bio-économie et le bio-végétal et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on ne peut pas vous reprocher de ne pas avoir de la suite dans les idées. Cela étant, comme un schéma c'est un

schéma, il n'est pas interdit d'imaginer d'être présent sur ces secteurs-là et d'ailleurs je dirais que bien entendu il y a des priorités qui sont données. Par exemple, vous avez évoqué celle de Beauvais. Mais ça n'interdit absolument pas à l'agglomération d'Amiens d'être présente dans d'autres domaines que ceux qui ont été établis dans le document. À un moment donné, il faut arrêter un document. Ce n'est déjà... comment dire... pas une mince affaire, puisqu'encore une fois ça fait quatre ans que la Région a lancé cette réflexion.

Troisième élément : l'artificialisation des sols que vous évoquez. Moi, je ne peux pas être inquiet comme vous semblez l'être parce que l'utilisation des terres agricoles, elle est aujourd'hui extrêmement surveillée. La commission départementale, par exemple, je ne sais plus l'appellation exacte mais qui justement veille, quand il y a des projets, à ce qu'on ne fasse pas n'importe quoi, elle existe. Je vous rappelle par ailleurs que nous avons un schéma de cohérence territoriale qui lui aussi prescrit certaines choses et nous allons commencer, nous commençons, dans le cadre du Pôle Métropolitain, sa révision et je dois dire qu'il faut quand même aussi permettre quelques développements dans la région parce que si on est, on reste à l'échelle zéro développement, j'ai peur que l'on fasse beaucoup, beaucoup, beaucoup de déçus : beaucoup de déçus sur les problèmes d'urbanisme, mais beaucoup aussi de problèmes posés aux implantations éventuellement économiques. On est dans une période, aujourd'hui, où vous avez une grande majorité de nos concitoyens qui souhaitent, par exemple, habiter des maisons individuelles et aujourd'hui on est obligés de leur expliquer que cette période des maisons individuelles a peut-être... comment dirais-je... duré et qu'aujourd'hui il faut construire différemment. Ça n'est pas pour réjouir les citoyens, mais c'est parce que nous avons un devoir de prise en compte des problématiques liées à l'artificialisation des sols. Donc, à nous d'être vigilants – vous l'avez dit vous-même d'ailleurs – dans le cadre des réglementations que nous nous imposons à nous-mêmes, mais je dois dire : faisons attention aussi de ne pas trop nous enfermer dans un système qui va certainement nous amener beaucoup de désagréments et beaucoup de déceptions.

Sur la remarque de Monsieur DUPILLE, qui elle concerne exclusivement l'accord-cadre, l'accord-cadre d'abord s'agissant de la liste des financements de la Région, c'est le Conseil Régional qui n'a pas souhaité faire figurer ces sommes. Nous, ça ne nous gênait pas de le faire, et ce d'autant plus que ça officialisait d'une part des subventions déjà attribuées par la Région, mais aussi et surtout celles qui sont attribuées cette année et l'année prochaine puisque nous inaugurons par exemple vendredi le pôle aquatique. La Région en a financé un gros 20 % puisqu'elle a accordé 5 millions d'euros sur une somme globale de 23 millions. Donc, on a officialisé comme ça un certain nombre d'aides. La Région s'est toujours intéressée et a toujours répondu favorablement à nos demandes. C'est ça qui est important : qu'on puisse compter sur un partenariat avec le Conseil Régional qui a été attentif, à la fois par son président et ses vice-présidents et d'ailleurs, à nos demandes. Et j'ajoute que ça vient peut-être tard, Monsieur DUPILLE, mais à ce jour c'est le seul contrat qui va être signé avant Lille et avant Dunkerque parce qu'on me dit que c'est les deux autres qui pourront figurer. Par conséquent, ça prouve que l'on a réussi à travailler de manière organisée avec la Région, obtenu des engagements de sa part et qui nous permettent aujourd'hui de conclure les investissements importants que nous avons réalisés pendant le mandat.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur cet accord-cadre. Peut-être qu'il arrive un peu tard, mais l'essentiel c'est qu'il officialise l'ensemble des engagements du Conseil Régional à nos côtés et c'est la raison pour laquelle ça me paraissait important de pouvoir signer cet accord-cadre avec la Région. Voilà.

Je vais mettre aux voix ce point n 12 - l'accord de partenariat.

ADOPTÉ

Observations :

Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme BERGER, Mme LION-LEC, M. HADOUX, M. DUPILLE et Mme BOUVET se sont abstenus.

13 - PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES HAUTS-DE-FRANCE. AVIS D'AMIENS MÉTROPOLE.

M. GEST : La procédure d'élaboration du Schéma a débuté en novembre 2016, oui enfin même un peu avant, et arrive à échéance. La Région des Hauts-de-France a envoyé à la collectivité, en avril dernier, le projet arrêté de SRADDET dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées. Ce projet sera ensuite soumis à enquête publique, avant d'être adopté par le Conseil Régional, pour être soumis à l'approbation du Préfet par arrêté au premier semestre 2020. Typiquement l'exemple d'une affaire un peu lourde.

Je vous propose donc aujourd'hui, en parallèle de la signature du protocole d'accord-cadre partenarial territorial que nous venons donc de voter, d'émettre un avis favorable assorti des remarques figurant sur le document qui vous a été transmis en annexe de la délibération.

Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Madame, je vous en prie.

MME LEPRESLE : Merci. Juste une explication de vote : on va voter contre ce SRADDET parce que d'une part, il priorise le canal Seine-Nord, donc un projet pour nous ni écologique ni économique, et d'autre part il priorise aussi le développement des énergies renouvelables mais autres que l'éolien terrestre, ce qui pour nous est aussi une bizarrerie. Donc, en dehors du fait, enfin également il y a les aspects que René a soulignés, qu'Amiens n'est pas clairement enfin priorisé, enfin en tous les cas il est en second, et par ailleurs... Je ne sais plus ce que je voulais dire ! Non, c'était par rapport à Amiens. Bon ben je ne sais plus. Ce n'est pas grave.

M. GEST : Ça vous reviendra, Madame. La parole à Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Monsieur le Président, on rejoindra globalement l'intervention qu'a faite, sur le point précédent, René ANGER puisqu'il a englobé son avis sur le SRADDET. Mais deux points tout de même.

Le SRADDET est un outil de planification. Moi, je considère que c'est positif quand cet exercice n'existe plus au niveau national. On sait très bien que le pays manque aujourd'hui de perspectives, n'a pas de politique industrielle, par exemple. Il n'y en a pas davantage au niveau européen, avec tous les dégâts que cela crée pour l'emploi et pour l'avenir du pays. Donc, quand il y a un outil de planification, alors peut-être pas au sens où on l'entendait dans les années soixante ou soixante-dix, mais il n'empêche qu'avoir une vision transformatrice du territoire, pour autant que le SRADDET permettra de le faire, bien évidemment il faut s'en saisir et agir. Ça nous paraît positif.

Deuxièmement, le SRADDET est prescriptif, donc cela a des conséquences en termes d'articulation avec tous les autres outils. Je pense au PLU-PLUI, je pense au PLH et au SCOT, notamment en termes de calendrier, puisque nous travaillons sur notre futur PLH en ce moment, il me semble. Comment on va pouvoir effectivement s'articuler avec un document prescriptif si nous

l'avons arrêté préalablement ou postérieurement au SRADDET ? Il me semble que les calendriers s'entrechoquent un petit peu et qu'il faudra en tenir compte. Par ailleurs, le SRADDET avance la réflexion sur la création d'un établissement public foncier. Est-ce qu'on a une appréciation là-dessus ? Est-ce que, par rapport aux territoires qui sont aujourd'hui « vides » sur Amiens Métropole ou du moins à reconquérir, la présence d'un établissement public foncier entre dans votre stratégie ou est quelque chose, une hypothèse beaucoup plus lointaine qui n'a pas encore trouvé de traduction ?

Donc, c'est un peu les interrogations que l'on avait sur ce document et l'avis que vous nous soumettez. Nous attendons vos réponses pour émettre notre vote voilà.

M. GEST : Ça prouve que je peux encore vous convaincre, Monsieur LESSARD. Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE : Oui, Monsieur le Président, ce SRADDET, nous l'avons vu au Conseil Régional puisqu'on l'a étudié en long, en large et en travers, notamment dans la commission Aménagement du territoire dont je suis membre. Effectivement, d'abord c'est un lourd travail.

Alors, comme beaucoup de cette majorité régionale, disons que le diagnostic est relativement bon mais qu'après les solutions et les directions qui nous sont données sont au moins très floues.

Alors, je m'explique : normalement, c'est un exercice de planification, comme l'a dit Monsieur LESSARD, et qui devrait être prescriptif. Or, on s'aperçoit que dans tout ce que fait la Région, elle fait des recommandations mais elle ne fait aucune prescription. D'ailleurs, le président nous a dit en séance publique lors de l'examen de SCOT de collectivités locales que quel que soit le SCOT qui serait présenté, il n'irait jamais contre les élus locaux, ce qui fait donc que son SRADDET ne sert quasiment à rien puisque les élus locaux pourront présenter ce qu'ils veulent, ça sera entériné par la Région. À chaque fois, on voit des observations de SCOT et on a le diagnostic, on a l'analyse de la Région. Alors, la Région fait un tas de critiques, etc. mais finalement c'est adopté quand même parce que le président a décidé qu'il n'irait pas contre les élus locaux et que ce serait adopté. Donc par conséquent, ce SRADDET, enfin c'est une imagination de l'esprit si on s'imagine que ça va être très prescriptif. C'est vrai que ça peut peut-être rassurer René ANGER : Amiens pourra faire ce qu'il veut en gros parce que les prescriptions sur les terres agricoles, écoutez, ce sont des indications. Dans tous les SCOT qu'on voit passer, notamment en commission, moi je les vois, l'exécutif régional ne fait rien pour rectifier ça et a dit très clairement qu'il laisserait tout passer. Donc ça, un SRADDET prescriptif, il ne faut pas y croire et donc d'ailleurs nous avons voté contre ce SRADDET quand il a été présenté dans le premier jus, si je puis dire, et donc nous continuons là.

La part d'Amiens, effectivement, est insuffisante. D'ailleurs, à chaque fois les élus picards sont obligés de défendre bec et ongles tout ce qui se passe dans tous les territoires du versant sud, comme ils disent, comme disent les Nordistes, alors que nous, on dit la Picardie. Mais c'est vrai que c'est Lille qui tire la couverture et à chaque fois on est toujours très minoritaires, quel que soit le groupe politique auquel on appartient, quand on est en Picardie, et donc il faudra se défendre bec et ongles si on veut obtenir quelque chose du Conseil Régional.

Alors, l'accord-cadre, c'est déjà quelque chose. C'est déjà bien. J'espère qu'il y en aura encore d'autres qui seront aussi bénéfiques. Mais le SRADDET en général, nous n'y croyons pas et nous voterons contre.

M. GEST : Didier CARDON.

M. CARDON : Monsieur le Président, vous avez indiqué qu'il y avait un gros travail de concertation pour ce document. J'imagine, sur une région comme celle-là, le travail que ça nécessite, une région qui a d'ailleurs tellement de différences en termes d'histoire, de ruralité ou non dans certains coins, enfin tellement de différences qu'imaginer un document global qui permettrait de rassembler l'ensemble des habitants de cette région est quelque chose qui nous paraît difficile.

Toujours est-il, Monsieur le Président, et vous l'avez comme moi plusieurs fois dénoncé, ce qui s'est passé depuis quatre ans : la Région n'a pas montré ce qu'elle tente de déclarer ici, Amiens second pôle régional, des pôles de dimension régionale. Aujourd'hui, si on regarde ce qui s'est passé, on reste dans la vieille logique du schéma d'aménagement du territoire qui existait, qui existe dans ce pays depuis maintenant plus de quarante ans, c'est-à-dire qu'on va aider les projets locaux, et c'est déjà une bonne chose. Il ne faut pas critiquer ça. Mais si on en reste là, les déséquilibres, Monsieur le Président, entre les territoires vont continuer à s'accroître et je pense qu'on pouvait attendre d'un Conseil Régional qui a laissé finalement l'aspirateur lillois aspirer l'ensemble des espaces de décision, des lieux de contrôle de l'ensemble du territoire, autre chose que ce qui nous est proposé qui, encore une fois, a des intérêts au moins pour nos finances puisqu'il cofinance beaucoup des projets que nous avons et c'est une bonne chose, mais qui n'apporte rien.

Dans l'accord-cadre, tout à l'heure je n'ai pas voulu intervenir, quand on indique qu'on va avoir des transports fluides et interactifs, sur le train, Monsieur BERTRAND a déjà fait beaucoup de déclarations depuis quatre ans. Les Amiénois continuent à voir que le train part rarement à l'heure, arrive toujours en retard et j'en passe, et sans doute des meilleures. REV3, vous savez, il se trouve que pour Amiens et la Picardie, c'est plutôt un cauchemar qu'un rêve.

Donc nous, vraiment, voilà, on ne va pas non plus rejeter la manne régionale que permet la signature de ce schéma, mais pour autant les pôles d'équilibre, c'est où ? C'est quoi la décision de la Région pour des zones comme la nôtre qui est complètement différente de tout ce qu'il y a au nord de la Picardie ? Les logiques en termes de transports publics et tout ne sont pas du tout les mêmes. Le maillage n'est pas du tout le même. C'est quoi la logique régionale ? Sincèrement, je ne la sens pas. René ANGER disait : « C'est quoi le deuxième pôle ? Ça veut dire quoi ? ». Ce n'est pas défini et en tout cas ça laisse...

Sur un certain nombre d'aspects, il y a beaucoup de continuité avec ce qui avait été fait avant et d'ailleurs moi je veux dire que ce qui a été fait, par exemple, dans le domaine de la recherche et de l'université en général, ça existait depuis quasiment que la Région existe et tous les présidents qui se sont succédé, quels qu'ils soient, ont vraiment, en tout cas en Picardie, appuyé l'université, renforcé l'université, créé des pôles qui font qu'aujourd'hui on peut discuter sur un certain nombre de sujets, que ça soit la biochimie, le stockage d'énergie, la santé, qui existaient nationalement. Mais quand vous rencontrez aujourd'hui les chercheurs et les universitaires, ils n'ont pas le sentiment d'avoir l'appui qu'ils avaient il y a encore cinq ans, en tout cas d'avoir l'énergie et les moyens de continuer à faire que ce bout de territoire puisse, sur un certain nombre de niches de recherche d'éléments, être un élément moteur d'un développement économique différent.

Pour cela, pour l'instant, à moins que vous n'annonciez d'autres nouvelles, alors on passe le bilan catastrophique des emplois régionaux à Amiens, on passe le bilan catastrophique sur la gestion des lycées, on passe le bilan, mais il y en a tellement à dire sur la Région, mais ça ne concerne pas cette assemblée. Je trouve qu'il manque dans ce document quelque chose qui serait vraiment une impulsion régionale pour qu'effectivement cette région retrouve un équilibre de développement. Aujourd'hui, on accompagne plus les endroits où ça se développe tout seul et on

ne donne pas plus à ceux qui ont plus de mal à se développer, si je veux résumer un peu ma pensée.

M. GEST : Merci. René ANGER, pour un mot alors.

M. ANGER : Juste une remarque puisqu'on est à Amiens Métropole et qu'évidemment il n'y a pas qu'Amiens : il y a un aspect dans le SRADDET qui me paraît intéressant pour les parties les moins denses du territoire métropolitain. Donc en fait, c'est un peu la suite de la directive régionale d'aménagement « Nouvelle Campagnes » du SRADDET précédent, mais au fond il y a tout un point sur un appel à innover pour améliorer les services dans les territoires peu denses. Alors simplement la proposition, en tout cas la suggestion que je fais ici, c'est de se préparer à des appels à projets dans ce domaine et voir comment on peut mobiliser les moyens, en particulier ceux d'Amiens Cluster, pour préparer des réponses à des appels à projets qui ne manqueront pas de venir sur l'aménagement du territoire dans les zones les moins denses de la Métropole.

M. GEST : Bien, quelques mots pour répondre aux différents intervenants.

Madame LEPRESLE, tout d'abord, j'ai bien compris que l'essentiel de votre position était lié au fait que figure dans le document SRADDET le canal Seine-Europe. On n'a pas le temps aujourd'hui, mais j'aurais bien aimé un jour comprendre pourquoi les gens qui se réclament de l'écologie ont une position comme celle que vous avez sur les canaux qui est à peu près d'ailleurs la seule position hostile au développement de ce qu'est un canal à grand gabarit dont nous avons besoin aujourd'hui pour transporter des marchandises et aussi parce qu'il est créateur d'emplois. Ce n'est pas un hasard si 40 % de son financement et 50 % des études sont financés par l'Europe et donc voilà, c'est une position que je n'ai jamais comprise. Éviter, avec une barge, 250 camions sur l'autoroute A1 et être contre ça quand on est écologiste, je n'ai jamais compris.

S'agissant de l'éolien, le président de la Région il tire les conclusions de la situation : l'éolien, on a fait notre part. Regardez les autres départements : il y en a plein d'autres qui ressemblent au nôtre et qui ne sont pas envahis par des éoliennes dont on peut discuter l'efficacité, mais ce n'est pas l'objet là. Le département de la Somme a fait son travail en matière d'éolien. Quand je passais encore la semaine dernière dans la région du Santerre qui s'est élevée à un moment donné contre un vague projet d'aéroport et qu'on ne voit plus que des hélices dans le secteur du Santerre, je me demande véritablement ce qui a pu les motiver à l'époque et ce qui fait qu'aujourd'hui on a une situation où quand vous circulez sur la voie Amiens-Roye, vous ne voyez plus que des éoliennes. Regardez encore une fois dans les autres départements. Quand les autres départements auront fait le même effort que la Somme a fait pour supporter ça, avec les résultats qu'on connaît sur l'intermittence de la production de l'éolien, franchement il y a des questions à se poser. Il ne faut pas être dogmatique là encore et le président de la Région, qu'est-ce qu'il dit ? « Fixez-nous des objectifs de production d'électricité renouvelable différente avec la méthanisation, avec le photovoltaïque, etc., et on suivra. » Et d'ailleurs, c'est ce que nous-mêmes faisons ici : nous venons de lancer... Ben oui, mais vous n'êtes pas au courant, Madame ! Mais on a lancé une ferme effectivement dans ce domaine de... comment dirais-je... du photovoltaïque. Donc voilà.

L'éolien, on a fait notre devoir, voilà, et je regrette personnellement le contexte légal dans lequel les parlementaires, particulièrement les sénateurs, ont fait qu'il n'y a pas de priorité géographique qui a été donnée, comme dans certains pays, pour installer des champs éoliens là où d'abord il n'y avait pas de nuisances au niveau paysager et deuxièmement dans des secteurs où en plus économiquement ils en avaient besoin, et ensuite où on assurait nécessairement la maintenance de ces machines sur place, donc que l'on créait vraiment des emplois, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans la Somme en dépit du nombre incalculable d'éoliennes. Je regrette cette situation-

là et c'est la raison pour laquelle à titre personnel je partage à 800 % la position du président du Conseil Régional des Hauts-de-France que nous allons accompagner ici à travers le photovoltaïque.

Bien, ça, c'était pour Madame LEPRESLE.

Pour Monsieur LESSARD, juste relever la planification. Ça rappelle des grands moments à Monsieur LESSARD ! Quelquefois on peut être nostalgique ; pas moi. Pas moi ! Pas de cette époque-là. Et je vais vous dire une chose : la planification du SRADDET elle est très indicative, d'ailleurs ça a été dit après par un de vos collègues, et tant mieux ! Tant mieux parce que moi je ne reproche pas au président de la Région de dire : « Oui, je vais écouter ce que les élus locaux ont à dire sur le développement de leur propre territoire. » Mais en revanche, le SRADDET, il est prescriptif et vous verrez combien l'État fera en sorte de le faire respecter. On le voit bien nous à travers la lecture quelquefois que font les services de l'État, par exemple du SCOT. Je peux vous garantir que ce sera encore un autre élément qui fera qu'on aura des débats souvent avec les services de l'État. Donc, n'espérez pas un document trop incitatif parce que je pense que tout le monde s'en mordrait les doigts.

S'agissant d'un établissement public foncier, il y a eu depuis plusieurs années des réflexions dans ce domaine. Nous avons vu cette réflexion être relancée l'année dernière, je crois, à travers l'établissement public foncier du Nord-Pas-de-Calais que l'État souhaitait envisager étendre à l'ensemble de la Région Hauts-de-France. Nous avons, et les services ont étudié, ont reçu les responsables de l'EPF parce qu'on s'est aperçus qu'effectivement ça pouvait rendre des services estimables sans aucun doute pour un certain nombre de choses, pour traiter des friches par exemple, ou... comment dirais-je... venir dans certains domaines, intervenir. Et simplement une chose : c'est que créer un établissement public foncier, que ce soit celui du Nord-Pas-de-Calais élargi ou que ce soit un autre – on peut très bien en imaginer sur la Picardie, par exemple – eh bien, ça veut dire créer une taxe supplémentaire sur les habitants. Nous, figurez-vous, l'équipe à laquelle j'appartiens, on s'est engagés sur un chemin très clair : pas d'augmentation de la fiscalité pendant ce mandat. Donc simplement ça, c'est quelque chose d'incontournable à nos yeux. Il appartiendra aux équipes élues l'année prochaine de se positionner sur le besoin réel d'abord et la meilleure solution pour répondre à ce besoin. Peut-être cet établissement public, qui en plus prélevait beaucoup, a, semble-t-il, un peu modéré ses prélèvements, mais ça mérite vraiment que ce sujet soit discuté, analysé, et surtout c'est une affaire qui regardera les élus de 2020. On ne va pas commencer maintenant à s'engager sur une telle politique.

Un mot pour ce qui concerne Monsieur DUPILLE. Oui, ça revient un petit peu à ce que j'ai dit s'agissant de la planification indicative. Monsieur DUPILLE, vous dites : « Il n'y a pas de prescription. » Tant mieux ! Il y a des grandes lignes indicatives, c'est bien, et après on inscrit nos politiques dans ces lignes indicatives. On n'est pas nous, c'est vrai, des fanas des schémas, des choses qui encadrent, etc. Il faut tracer un cadre général. C'est l'objet du SRADDET. Il faut faire en sorte, à l'intérieur de ce SRADDET, de pouvoir mener les politiques et ce dont je remercie le président de la Région, c'est que contrairement à ce que vous disiez, Didier CARDON, il a toujours écouté Amiens. Je n'ai eu aucun refus de sa part sur les demandes qui ont été faites pour venir en aide ou pour faciliter la réalisation de certains projets et il a une conception, c'est vrai aussi, souple de ce schéma qui est une obligation de la loi, donc qui est mis en œuvre, mais qui pour autant doit être regardé avec pragmatisme voilà, et c'est, je crois, la vision qu'il en a et je la partage.

Vous disiez, Monsieur CARDON : « À quoi ça sert d'être cité comme deuxième pôle régional ? ». C'est justement afficher qu'il y a une différence entre Amiens et tous les autres pôles. Eh oui, parce que c'était nécessaire compte tenu d'où on vient, de la difficulté qu'on a à se faire respecter. Mais

ça ne vous a pas échappé, Monsieur CARDON, que je n'appartenais pas, moi, à la majorité qui a fait en sorte de voter cette loi, moi, d'accord ? Donc, on ne va pas venir me reprocher quelque chose dont on n'est absolument pas responsables. Nous, on est obligés de mettre en œuvre. On a été obligés pendant ce mandat de mesurer et de prendre en pleine figure les conséquences de cette loi-là. En pleine figure ! Et on s'est battus, et on a obtenu certaines choses parce qu'on s'est battus et parce qu'on avait l'oreille du président de la Région. Donc, vous disiez : « Il ne s'engage pas. » Mince ! Qu'est-ce qu'il vous faut ? Qu'est-ce que met la Région, par exemple, sur le barreau TGV Creil-Roissy ? Un financement très important sur l'investissement et la prise en compte du fonctionnement et les déficits prévisionnels. Qu'est-ce que vous voulez de plus ? Moi, quand on a un président de Région qui est à l'écoute comme ça et qui fait en sorte de répondre aux besoins que nous avons, nous, évoqués, et Dieu sait si ce dossier-là fait l'unanimité, eh bien, moi je ne peux que m'en féliciter. Il n'a pas fait que des déclarations sur le train. Vous verrez en fin d'année que ça se traduira par des nouveautés déjà et puis en plus de ça il n'est pas tout seul, que je sache. Ce n'est pas le président de la SNCF. Vous savez, le président de la SNCF, c'est toujours le même depuis quinze ans, mais ce n'est pas Xavier BERTRAND. Il ne s'appelle pas comme ça. Donc, il se trouve qu'il fait en sorte, dans le cadre de ses missions, de ses responsabilités, d'améliorer autant que faire se peut la situation que nous vivons, comme vous, Monsieur CARDON, très, très mal. Le calvaire quotidien des habitants qui utilisent la ligne Amiens-Paris, ça ne nous a pas échappé, croyez-le bien. La saleté maintenant qui s'ajoute, la saleté des trains dans lesquels voyagent ces gens qui sont obligés en plus, pour des raisons professionnelles, de prendre le train. Tout ça ne nous a pas échappé, mais ne faites pas peser toute la responsabilité de ces choses-là sur la Région qui a certes des compétences en matière de ferroviaire, qui les assume d'ailleurs je trouve plutôt pas mal sur les TER, mais là les trains dont on parle sur la ligne Amiens-Paris, ce n'était pas un TER ; c'étaient les Corail et les trains de... je ne sais plus comment on appelle ça mais bon.

Donc voilà : moi ce que je pense, c'est qu'à travers ce schéma on trace des lignes et on fait en sorte de permettre aux collectivités de s'inscrire dans cette réflexion et de développer des projets qui leur sont chers, et voilà, et le président l'a parfaitement entendu. C'est la raison pour laquelle il a accepté de signer l'accord-cadre précédent et que nous avons les subventions que nous avons obtenues sur plein d'investissements majeurs de la Région. Voilà ce que je voulais vous dire.

Je vais mettre aux voix maintenant le SRADDET.

ADOPTÉ

Observations :

M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. DUPILLE et Mme BOUVET ont voté contre.

Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, M. ANGER, Mme BERGER, Mme LION-LEC et M. HADOUX se sont abstenus.

M. GEST : Nous avons donc adopté le SRADDET dont la procédure, vous l'avez vu, n'est pas terminée.

14 - ACTIONS EN FAVEUR DU VÉLO. RECHERCHE DE FINANCEMENTS.

M. GEST : Dans le cadre des actions en faveur de l'utilisation du vélo comme mode de déplacement au quotidien, je vous propose de m'autoriser à solliciter l'aide de tous les partenaires financiers. Effectivement, l'État a annoncé, par exemple, qu'il lançait un plan sur le vélo. Nous n'en connaissons pas encore la nature, mais autant lui demander de participer aux aménagements que nous allons terminer de faire d'ici la fin du mandat, c'est-à-dire les 50 kilomètres supplémentaires

que nous avons déjà annoncés. Je vous signale d'ailleurs au passage que nous avons les résultats de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents : il y a 174 agents qui bénéficient du système que, je vous rappelle, nous avons décidé de mettre en œuvre avant même que la loi ne l'impose.

Y a-t-il des questions sur les actions en faveur du vélo ? Non.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15 - AMIENS. CHEMIN DU HALAGE. ACQUISITION D'UN IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION.

M. GEST : En décembre 2018, Amiens Métropole a été informée de la mise en vente de l'immeuble à usage d'habitation sis à Amiens 5 ter chemin du Halage, situé sur les parcelles cadastrées section BX n^{os}168 et 191.

Dans le cadre des réflexions actuellement menées par la collectivité sur la valorisation du fleuve et des fonds de vallées de la Somme en relation d'ailleurs avec le Conseil Départemental, l'acquisition de cet immeuble situé en bordure du Parc Saint-Pierre représente une véritable opportunité. Je vous propose en ce sens de l'approuver moyennant le prix de 95 000 €, frais de négociation en sus d'un montant de 5 000 €, conforme à l'estimation domaniale dans sa marge haute.

Je vous propose également d'approuver dès à présent le dépôt des demandes d'autorisations administratives visant à la déconstruction de l'immeuble.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16 - AMIENS. CLESENCE. REQUALIFICATION DU COLVERT. CESSION.

M. GEST : Le projet de requalification urbaine et commerciale de l'îlot COLVERT, d'intérêt communautaire et déclaré d'utilité publique en 2017, consiste à démolir le centre commercial Le Colvert, reconstruire une polarité commerciale, édifier un programme de logements et aménager des espaces publics.

Clésence envisage notamment la construction de 84 logements dont 47 logements locatifs et 37 logements voués à l'accession sociale à la propriété, à ériger sur des parcelles appartenant à la Ville d'Amiens et à Amiens Métropole.

Je vous propose donc d'une part, de lui céder le terrain non bâti désigné sur le plan annexé à la délibération et à acquérir auprès de la Ville d'Amiens conformément aux délibérations prises par nos deux collectivités les 29 juin et 6 juillet 2017, et d'autre part, une partie du foncier du centre commercial en cours d'expropriation, dès que la collectivité en aura la pleine propriété, soit une emprise totale estimée à 2 450 m².

Le prix de cession proposé s'élève à 35 € HT le m², conforme à l'estimation du service des Evaluations Domaniales, soit environ 85 750 € HT.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17 - AMIENS. ZAC RENANCOURT. AVENUE DE LA LICORNE. CESSION D'EMPRISE (IO 679) AU PROFIT DE LA SEM AMIENS AMÉNAGEMENT.

M. GEST : Je vous propose de répondre favorablement à la SEM Amiens Aménagement qui sollicite l'acquisition auprès de la collectivité d'emprises formant une superficie d'environ 713 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section IO n° 679, située avenue de la Licorne à Amiens. Cette opération lui permettrait de poursuivre le programme de logements prévus dans la ZAC Renancourt. Cette cession interviendrait moyennant le prix de 23 300 € conformément à l'estimation des évaluations domaniales.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Observations :

M. FRADCOURT n'a pas pris part au vote.

18 - AMIENS. LA BRIQUETERIE. FRIANT 24. 3E ÉTAGE. BAIL CIVIL.

M. GEST : Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Briqueterie, et afin de relocaliser l'activité des équipes administratives du collectif, je vous propose la mise à disposition du 3^e étage de l'immeuble Friant 24 pour une surface de 352,26 m², pendant la durée des travaux, de début juillet 2019 à l'automne 2020, à titre gracieux, en ce compris les charges. Les travaux de réhabilitation de la Briqueterie vont effectivement enfin démarrer. Nous avons pris un peu de retard, mais l'essentiel c'est de tenir cette promesse sur un site qui attendait depuis très, très longtemps que des aménagements soient faits. Ils vont l'être et c'est la raison pour laquelle il y a besoin de déménager une partie de l'activité pendant ces travaux.

Y a-t-il des questions ? Non, je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19 - AMIENS. 13 RUE ALFRED CATEL. RELOCALISATION DU SERVICE RELATIONS À L'USAGER. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. GEST : La Police Municipale d'Amiens va intégrer les locaux sur le site Friant à Amiens, occupés actuellement par le Service Relations à l'Usager. De ce fait, plusieurs mouvements de différents services seront opérés comme suit :

- Relocalisation du service Hygiène actuellement installé au 13 rue Alfred Catel à Amiens dans les locaux libérés par le service Culture, situé à Dewailly ;
- Installation du Service Relations à l'Usager, après des travaux rendus nécessaires à son arrivée, dans les bureaux situés au 13 rue Alfred Catel après le départ du service Hygiène.

Et c'est pourquoi, je vous propose, mes chers collègues, de déposer l'ensemble des autorisations administratives nécessaires pour les travaux d'aménagement au 13 rue Alfred Catel, dont Amiens Métropole est locataire.

Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**20 - TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS DE PROXIMITÉ 2019.
AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.**

M. GEST : Chaque communauté est dotée d'un budget propre lui permettant d'assurer l'entretien et la rénovation des équipements culturels et sportifs de proximité.

Pour 2019, le montant de la dotation destinée aux 4 territoires s'élève à 1 800 000 €. Plusieurs travaux sont à lancer, c'est pourquoi je vous propose de déposer l'ensemble des autorisations administratives nécessaires. Tout a été regroupé en un seul dossier pour éviter de délibérer dossier par dossier. Vous en avez la liste : au sud, au nord, à l'est, au centre et à l'ouest donc pour ce total de 1 800 000 €.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**21 - INSTALLATIONS DÉDIÉES AUX ANIMATIONS OU LOISIRS DE PROXIMITÉ. DÉNONCIATION DE
L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN TANT QU'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS.**

M. GEST : En continuité de la délibération prise le 21 mars 2019, supprimant des mentions erronées de la liste des équipements sportifs déclarés d'intérêt communautaire, je vous propose d'approuver la dénonciation de l'intérêt communautaire pour les installations listées dans le document annexé à la délibération qui vous a été transmise, et dédiées, dans les faits, aux animations et aux loisirs de proximité.

Cette délibération faite suite à des réunions de travail par communauté dans lesquelles nous avons fait en sorte, avec l'accord des maires concernés, de retirer de l'intérêt communautaire des équipements qui effectivement relevaient davantage de l'animation et du loisir que de la pratique sportive.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GEST : Ça concernait donc les équipements sportifs. Vous en avez toute une liste.

22 - DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2020.

M. GEST : Dans le cadre de la loi du 6 août 2015 relative à la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et suite à la délibération du 23 mai 2019 du Conseil Municipal d'Amiens, je vous propose de retenir 8 dimanches qui pourront faire l'objet de la dérogation au repos dominical pour la branche de « Commerces de Détail », à savoir les dimanches 12 janvier, 28 juin, 22 et 29 novembre et les 6, 13, 20 et 27 décembre 2020. C'est une procédure que nous menons depuis trois ou quatre ans maintenant, quatre ans, et qui fait que nous essayons d'organiser le territoire de manière identique. Vous savez qu'on est consultés pour avis. Ce sont les communes qui décident en fin de compte. Donc, la déclaration d'aujourd'hui sera finalement retransmise aux communes, en l'occurrence essentiellement la commune d'Amiens, car d'autres ne se sont pas positionnées.

Y a-t-il des questions ? Oui, Madame.

MME BERGER : Oui, une question, une interrogation. J'ai eu la surprise de voir que le magasin Auchan était ouvert tous les dimanches matin. Donc, cela veut-il dire qu'il n'a pas besoin d'autorisation pour ça ? Voilà, je vous demande de m'éclairer sur ce point.

M. GEST : Alors oui, Monsieur HUTIN ?

M. HUTIN : Oui, sur ce sujet, on s'est déjà largement exprimés, que ce soit au conseil municipal et puis comme chaque année. Ce qu'on déplore quand même – on en a parlé encore en commission – c'est qu'on puisse avoir quand même une évaluation de cette mesure. Effectivement, comme l'a dit ma collègue, les magasins ouvrent de plus en plus. Un premier a commencé. D'autres, en zone périphérique, vont continuer. Il ne faut pas oublier aussi que les magasins sont ouverts, outre le samedi, mais la plupart des jours fériés. Donc, on va arriver à une ouverture permanente, ce qui a quand même des conséquences à la fois sociales et sociétales importantes. Donc voilà, nous serons contre cette mesure, même si effectivement c'est plutôt intéressant qu'il y ait une coordination au niveau métropolitain.

M. GEST : Pour répondre à Madame BERGER, effectivement la loi autorise les hypermarchés, puisque c'est le cas que vous soulevez, dès lors qu'ils ont une dominante alimentaire qui n'est pas contestable, d'ouvrir le dimanche matin. Là, on parle du dimanche toute la journée. La plupart des grandes surfaces ouvrent le dimanche matin maintenant sur Amiens. Il y a belle lurette qu'il y en a certaines qui ont décidé d'ouvrir le dimanche matin. Bon, ça correspond aussi à une attente des habitants. Il ne faut pas se raconter d'histoire. Alors, on peut toujours avoir l'éternel débat là-dessus. Et puis encore une fois, on applique le dispositif légal. L'évaluation, si elle doit être faite, elle doit être faite au plan national, pas spécialement à Amiens. Simplement, ce que je peux vous dire, c'est qu'en général quand ces magasins ouvrent le dimanche matin, ils font du chiffre d'affaires supplémentaire par rapport à ce qu'ils faisaient avant et donc voilà. Alors après, est-ce que c'est rentable parce qu'il faut prendre du personnel qui est payé beaucoup plus cher bien entendu ? Ça, c'est une affaire qui regarde les magasins, mais ils sont dans le cadre légal. C'est ce que je tenais à vous signaler.

Je vais mettre aux voix cette dérogation au repos dominical.

ADOPTÉ

Observations :

Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme BERGER, Mme LION-LEC, M. HADOUX, M. MAQUET, M. DUPILLE et Mme BOUVET ont voté contre.

23 - CERTIENERGY. CONVENTION DE PARTENARIAT CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE. AVENANT N° 1.

M. DESSEAUX : Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), créé par les articles 14 à 17 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 du programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE), constitue l'un des instruments phares de la politique de maîtrise de la demande énergétique, et repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés bien entendu les « obligés » (l'électricité, le gaz, la chaleur, le froid, le fioul domestique et nouvellement les carburants pour automobile).

CertiNergy est une société éco-innovante, référence du secteur des Certificats d'Economie d'Energie, outils d'incitation financière contribuant à la réalisation d'économies d'énergie auprès notamment des collectivités, entreprises, bailleurs sociaux, etc.

Dans le cadre de la promotion de l'efficacité énergétique, la collectivité a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec cet organisme, dont l'objet est de lui confier la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie.

Je vous propose aujourd'hui d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec la société CertiNergy, qui vise à prolonger la durée du partenariat d'une année, ce partenaire donnant toute satisfaction. Cet avenant a également pour objet de modifier les modalités de valorisation de ces certificats en instituant un nouveau mode de calcul de la prime des économies d'énergie.

Voilà, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24 - BOVES. ESPACES NATURELS SENSIBLES. AMÉNAGEMENT POUR ACCUEIL DU PUBLIC SUR LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ÉTANG SAINT-LADRE PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE. SUBVENTION. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang Saint-Ladre, à Boves, propose de réaménager le sentier de visite du site. Cette réserve fait partie des deux sites naturels équipés de notre territoire pour accueillir dans de très bonnes conditions tout public. Annuellement sa fréquentation est estimée à 30 000 visiteurs.

Ce dernier, donc, sollicite la participation financière de la collectivité à hauteur de 30 % du projet, soit 27 000 €, pour le remplacement donc de la plateforme du parcours qui est un équipement en bois comprenant escalier, rampe et terrasse juchés sur une butte. Cette plateforme a subi l'usure du temps, des dégradations volontaires et involontaires, et elle n'est ainsi plus accessible au public. Pour information, l'État (donc la DREAL) participerait à hauteur de 13 500 € ; l'Agence de l'Eau Artois Picardie contribuerait à hauteur de 22 500 € ; et le FEDER pour un montant de 27 000 €.

Je vous propose donc de répondre favorablement à cette demande et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE. RESTAURATION, GESTION ET VALORISATION D'ESPACES NATURELS. PROGRAMME 2019. SUBVENTION. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie sollicite deux subventions pour financer deux programmes sur les sites naturels du Fond Mont Joye (Dury, Saint-Fuscien) et du Grand Marais de la Queue (à Blangy-Tronville), comprenant une programmation pluriannuelle où

les actions sont diversifiées selon trois axes : la restauration et la gestion des habitats naturels et du site, valorisation, et gouvernance.

Je vous propose ainsi de participer à hauteur maximale de 29 999 €, se décomposant à hauteur de 12 055 € pour le programme intéressant le Grand Marais de la Queue et 17 944 € pour celui concernant le Fond Mont Joye, sur un coût total estimé de 65 419 €.

Dès lors, il conviendrait d'approuver la convention-cadre afférente et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26 - DÉCHETS MÉNAGERS. RACHAT DES CONTAINERS DES PARTICULIERS DES COMMUNES AYANT INTÉGRÉ AMIENS MÉTROPOLE AU 1ER JANVIER 2018. CONVENTIONS.

M. DESSEAUX : Suite à l'intégration des 6 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2018 au sein de notre communauté d'agglomération, la compétence en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés de ces communes a été transférée bien entendu à Amiens Métropole.

Il est donc aujourd'hui nécessaire d'acquérir les containers des particuliers auprès des précédents gestionnaires, et c'est en ce sens que je vous propose d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir d'une part avec le SMIRTOM pour les communes de Cardonnette, Querrieu, Saint-Vaast-en-Chaussée et Vaux-en-Amiénois pour un montant de 28 923,70 € HT, et d'autre part avec TRINOVAL pour les communes de Seux et Ferrières, pour un montant de 8 069,25 € HT.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS. ANNÉE 2017.

M. DESSEAUX : Vous avez tous, mes chers collègues, donc pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des déchets ménagers, notamment en ce qui concerne l'année 2017. Je vous invite à prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des déchets ménagers pour l'année 2017.

M. GEST : Merci. Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Deux observations, Monsieur le Président. C'est l'année 2017 donc. La diminution du tonnage d'ordures ménagères est constante sur ces dix dernières années. On trie mieux, on pratique le compostage. Cela pourrait contribuer à faire diminuer le coût complet du service. Or, ce n'est pas le cas, mais évidemment il y a d'autres types de déchets aussi qui voient leur volume augmenter, comme les papiers/cartons qui sont très liés aux nouveaux modes d'achat. Le commerce en ligne génère davantage d'emballages et de suremballages. Je pense qu'il faudrait autant que faire se peut responsabiliser les émetteurs mais aussi les citoyens. Cependant, on note dans ce coût complet une hausse de 14 % du coût de la collecte. Je parle bien de 2017. Mais on a aussi délégué la collecte des conteneurs d'apport volontaire aériens et enterrés. Donc, moi je

voudrais savoir si l'on a un bilan de ce transfert au privé et peut-on se livrer à une comparaison des coûts qui pourraient expliquer éventuellement ou générer un nouvel arbitrage sur la gestion de cette collecte ?

Le deuxième point que je voulais faire observer, c'était celui de la collecte du verre qui demeure malheureusement en dessous des objectifs que l'on s'est fixés et aussi largement en dessous de la moyenne nationale. Au passage, le verre représente en France la moitié du tonnage des déchets ménagers, du poids total des déchets ménagers. C'est donc effectivement une charge importante dans la gestion des déchets. Donc, je demande si la possibilité d'expérimenter le retour au verre consigné qui est deux à sept fois moins cher et plus écologique puisqu'il consomme -75 % d'énergie primaire que pour le recyclage, est-ce que cette expérimentation qui a lieu dans d'autres régions apparemment ou il y a des régions qui n'ont jamais abandonné la consigne pourrait être envisagée sur notre territoire ou est-ce que c'est encore quelque chose de très lointain ? Parce qu'on peut imaginer que soit le privé, soit des entreprises coopératives ou des entrepreneurs que l'on solliciterait, des associations, pourraient se lancer avec les commerces bien sûr puisque les commerces sont souvent parties prenantes dans ce genre de système. Est-ce que cela pourrait s'envisager à l'avenir pour rattraper ce retard ? Parce que c'est effectivement quelque chose qu'on n'arrive pas à surmonter. Je vous remercie.

M. GEST : Monsieur DUPILLE. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Alors, Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE : Oui, Monsieur le Président, la collecte différenciée progresse nettement et comme c'est le rapport 2017, je suppose qu'actuellement c'est encore bien augmenté. Donc ça, on ne peut que s'en féliciter parce que les Amiénois savent maintenant quelle poubelle ils doivent choisir et c'est tant mieux.

Je voudrais faire une petite remarque sur les bacs soit enterrés ou aériens pour les apports volontaires. Lors des visites de proximité dans les quartiers que je fais beaucoup, on a remarqué souvent que ces espèces de poubelles, là, sont soit en mauvais état, ouvertes, un peu abîmées, soit entourées de monceaux de sacs-poubelles. Ça, on l'a vu dans plusieurs quartiers. Et donc, comme il y a en 2017 1290 points d'apport volontaire, j'aimerais savoir si c'est général ou bien si c'est particulier parce que ça effectivement c'est un problème. On l'a vu lors d'une dernière visite de proximité que j'ai faite. Effectivement, il y avait des tas de sacs-poubelles partout autour, etc. Je ne vous parle pas de l'odeur parce qu'en plus il faisait chaud évidemment et donc ça pose quelques problèmes.

Alors, je sais bien que le manque de civisme – je cherchais le mot – de beaucoup de personnes fait qu'effectivement dès qu'on voit un sac-poubelle, on le pose à côté sans chercher à voir si la poubelle elle-même est vide. Voilà. Mais bon, il faudrait quand même voir un petit peu si on peut améliorer la situation et il y a quand même des... Je constate quand même qu'il y a beaucoup de choses abîmées et donc ouvertes, etc., et donc il faudrait voir un petit peu ça.

Autre chose. Alors ça, ce sont des remarques que m'ont faites les habitants et je les comprends. Quand il y a des endroits où on met les poubelles, il y a les deux sortes de poubelles : la poubelle habituelle et la poubelle de plastique, etc. et ils me faisaient remarquer : « À quoi ça sert de faire le tri puisque les deux vont dans la même benne, dans le même camion ? ». Alors donc évidemment il faut les informer que dans le camion il y a les deux donc et c'est bien séparé. Mais les gens ne savent pas et donc il faudrait... On a mis des étiquettes disant : « Recyclez, etc. » Il faudrait informer les gens parce qu'il y a des gens qui finalement, comme ils ne savent pas ce qui se passe, ils se disent que ce n'est pas la peine de faire le tri puisque ça va dans le même camion. Donc, j'ai

entendu souvent cette remarque et donc il faudrait mettre une information là-dessus. Je fais un petit truc comme ça en passant, mais c'est important parce que les gens après se disent : « On se fatigue à faire le tri chez soi et puis finalement ça va dans la même poubelle. » Donc, vous voyez qu'il y a des petits trucs comme ça qui sont importants.

Effectivement, on a vu que donc le papier, la récolte de papier, si je puis dire, est en forte hausse, mais c'est normal parce que le nombre de conteneurs a fortement augmenté. Donc ça, c'est un peu normal. Le verre, c'est vrai que ça a du mal à décoller, ça. Alors, je ne sais pas si la consigne, on pourrait essayer. Pourquoi pas ? Mais je crois que les gens ont commencé à s'habituer au tri et puis c'est devenu un petit peu une routine. Moi, je pense qu'il faudrait peut-être faire une année spéciale du tri sélectif à Amiens avec des animations, des participations des établissements scolaires, des concours, enfin je ne sais pas, des choses sur une année intense pour qu'on puisse remettre le tri sélectif sur la bonne voie parce qu'effectivement il faut passer à un stade supérieur et donc ça serait peut-être intéressant. Voilà quelques idées.

M. GEST : Merci. S'il n'y a pas d'autre intervention, je donne la parole à Patrick DESSEAUX.

M. DESSEAUX : Bien, je voudrais rappeler qu'il faut relativiser. Il s'agit du rapport 2017 et depuis, bien sûr, nous avons réalisé une certaine amélioration dans le cadre des déchets. Je vous rappellerai quand même que le plan déchets, quand nous l'avons rédigé en 2014 à notre arrivée, nous nous étions donné six années pour réaliser ce plan déchets, notamment les apports volontaires, et bien sûr avec un objectif et l'objectif qui a été atteint, c'est celui notamment de pouvoir baisser la TEOM, ce que nous avons réalisé.

Il est vrai que les études dans ce domaine, les appels à projets continuent. Effectivement pour la consigne du verre, je rappellerai à Monsieur LESSARD que c'est un dossier qu'on a évoqué en commission Développement durable et les questions que vous venez de poser ont été évoquées lors de la commission Développement durable à laquelle j'ai pu répondre à certaines questions et ainsi que les services qui étaient présents. Il est vrai que l'étude « consigne de verre » afin d'améliorer les éléments est en cours. Rien n'est perdu pour l'instant. Ce que nous avons développé bien sûr en ce qui concerne le verre, c'est des conteneurs à verre. On a augmenté le nombre de conteneurs à verre de façon à avoir un résultat meilleur dans le verre. Effectivement, il n'y a pas eu que le verre puisque comme vous le savez, on a déployé aussi dans le cadre des apports volontaires le papier, et le papier effectivement on a une progression. Je vous rappelle que c'est valorisé, le papier. Je vous rappelle aussi que les Amiénois et les métropolitains ne comprenaient pas trop qu'on mette le papier avec les déchets ménagers puisque ça servait à l'époque à l'utilisation, enfin à l'usine de méthanisation. Ce n'est plus le cas maintenant et donc le papier a tendance à augmenter. Vous le faites remarquer, Monsieur DUPILLE. Vous l'avez vu dans le rapport. Effectivement, on améliore l'ensemble, avec le tri, des résultats, notamment sur les déchets ménagers.

Les problèmes au niveau des apports volontaires, effectivement, les incivilités, on les rencontre peut-être de plus en plus puisque les Amiénois et les métropolitains n'ont malheureusement pas le courage de mettre le verre dans le conteneur à verre mais à côté alors que les conteneurs ne sont pas pleins. On dépose les cartons à proximité et on laisse avec... Et nous, nous rencontrons des difficultés ensuite pour ramasser les conteneurs avec le nouveau système. Vous savez qu'on a essayé d'améliorer tous les résultats, y compris je vous rappelle les opérations « zéro déchet, zéro gaspillage ». C'est quand même une opération qui fonctionne très bien, où les Amiénois ont participé en grand nombre à cette opération et une opération d'ailleurs qui va se reproduire pour une troisième fois à la rentrée, au mois de septembre, et toujours dans le cadre des appels à projets puisque j'en profite pour remercier les services qui ont fait un travail formidable depuis les

années 2016 où là d'énormes appels à projets avec des résultats très satisfaisants. Je rappellerai qu'au niveau des apports volontaires, l'investissement a été aidé alors de 70 %, ce qui nous a permis donc, comme je vous le disais précédemment, de non pas réaliser certaines opérations sur six années, sur un mandat, mais de les réaliser sur une année. Et là, maintenant, on continue. On va continuer donc les expérimentations et celle qui nous est préconisée par Monsieur LESSARD, effectivement la consigne du verre, est quelque chose qui est à l'étude de façon à y revenir.

Voilà, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci, mon cher collègue.

Je pense effectivement, Messieurs, que le rapport 2017 a un certain intérêt, mais on jugera, le directeur général m'a promis d'ici la fin de l'année, le rapport 2018. Ce sera plus significatif parce qu'effectivement les efforts que nous avons faits, aidés en cela par les éco-opérateurs, les éco-organismes, ont porté largement leurs fruits. Ce n'est pas parfait encore. Il y a des choses encore à améliorer, et notamment sur le verre, c'est vrai, mais on a quand même un peu progressé. Voilà.

Après, sincèrement, Monsieur DUPILLE, je pense que les gens commencent à savoir. Il y a eu beaucoup d'informations qui ont été faites aussi. On a les messagers du tri, on a tout ça, pour leur expliquer qu'il y a effectivement une benne coupée en deux. Alors, il y en a encore qui ne savent pas, mais sincèrement ça a baissé parce qu'il y a une grosse sensibilisation. Mais sur ce sujet, il faut sans cesse répéter les choses et d'ailleurs, c'est bien de les répéter parce que, voyez-vous, là on parle des déchets. Dans quelques jours, on va inaugurer la nouvelle station d'épuration de Longueau. Ça, c'est du travail écologique au quotidien des élus de la République. C'est du travail très concret dans le domaine de l'écologie. Je ne suis pas certain que tous nos concitoyens prennent conscience de ce qui est fait de manière importante sur les problématiques de déchets, sur les problématiques d'assainissement. Ce n'est pas toujours spectaculaire.

La station d'épuration à Longueau, ça ne sera certainement pas un motif de tourisme, mais ça rendra énormément de services à l'ensemble de la population du secteur. Ça, c'est très concret et ça fait des années que les élus locaux font ça, des années, et que par exemple on a réussi grâce à cela, sur l'ensemble du département, à reconquérir la qualité de baignade en baie de Somme. Il y a quelques années, à Saint-Valery, on ne pouvait pas se baigner. Et puis tout le travail qui a été fait en amont, notamment à Amiens mais pas que, y compris beaucoup plus haut dans la région de Ham, etc. a contribué à rétablir une qualité de baignade convenable. Donc, les travaux au quotidien, les déchetteries, me souffle Patrick DESSEAUX à juste raison. Nous allons démarrer lundi les travaux de la quatrième déchetterie.

Tout ça, c'est très concret et c'est le travail que nous avons cherché à accélérer et s'agissant effectivement du traitement des déchets, ça a produit ses effets. Vous dites vous-même que les gens ont quelquefois des difficultés, qu'ils ne sont pas toujours, c'est vrai, parfaitement coopératifs. C'est pour cette raison qu'il faut les encourager et c'est pour cette raison qu'on a baissé le niveau de la taxe des ordures ménagères, pour les encourager, parce que sinon on retombe toujours dans le défaut des politiques d'environnement qui sont souvent punitives ou considérées comme telles. Et donc, c'est comme ça qu'on fera progresser les choses. C'est quand les gens verront qu'ils font des efforts et qu'ils retrouvent le produit de ces efforts. Ce n'est pas sans arrêt taper sur les doigts des mains des usagers, même si c'est vrai que ça a été démontré de nombreuses fois, par exemple, pour ce que vous dénonciez, Monsieur DUPILLE, c'est-à-dire les déchets en bas des bacs, au pied des bacs. Là, il y a des efforts à faire et ce n'est pas la collectivité qui peut tout faire à la place des citoyens. C'est comme entretenir son trottoir devant chez soi, des choses comme ça. Ce n'est pas possible de tout faire à la place des citoyens. Nous, on doit mettre les moyens

nécessaires. C'est ce qu'on essaie de faire et je pense que le rapport 2018, et *a fortiori* celui de 2019, en matière de déchets montrera qu'on a bien fait de mener cette politique intensément et qu'on a beaucoup progressé. Voilà.

Je vais mettre aux voix ce rapport. Non, on prend juste acte de ce rapport. Donc, on va pouvoir remercier Patrick DESSEAUX, à moins qu'il ne veuille continuer, non, à présenter les autres rapports. Non.

DONT ACTE

28 - AMIENS. CLESENCE. CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS INDIVIDUELS ET 10 LOGEMENTS COLLECTIFS (22 PSLA) SITUÉS SUR L'ÎLOT 1L2B DE LA ZAC INTERCAMPUS DÉNOMMÉS LE CLOS FLORA. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.

M. DELARUE : CLESENCE sollicite une participation financière de 285 175,50 € pour son programme de construction « Le Clos Flora » de 12 logements individuels et 10 logements collectifs en Prêt Social de Location Accession qui se situeront sur l'îlot 1L2B de la ZAC Intercampus à Amiens. Les travaux démarreront très bientôt, peut-être d'ailleurs ont-ils déjà démarré ou dans les jours qui viennent, en juillet 2019, et s'achèveront au 1^{er} trimestre 2021. Je vous propose donc de répondre favorablement à cette demande et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29 - AMIENS. RUE VALENTIN HAÛY. AMÉNAGEMENT D'UNE ÉCLUSE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. RENAUX : Je vous propose d'approuver le maintien de l'écluse sur la rue Valentin Haüy à Amiens avec l'installation d'un coussin berlinois, pour un montant de 7 000 € TTC, dans l'objectif de réduire la dangerosité de la traversée piétonne, et dans l'attente d'une étude de faisabilité sur la mise en sens unique de cette rue. À noter que les riverains ont été sollicités par les élus amiénois en porte-à-porte et se sont prononcés en faveur de cette mise en sens unique sans toutefois qu'une majorité se dégage sur le sens de circulation de cette voie unique.

Conformément aux possibilités offertes par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Ville d'Amiens participerait au financement des travaux à hauteur de 30 % des dépenses hors taxes, soit 1 750 €. Il convient donc d'approuver la convention de fonds de concours et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix. Pardon ? Ah ! c'est vrai. Alors donc pas de vote positif parce qu'il y a un fonds de concours.

ADOPTÉ

Observations :

Mme ANNOOT, M. LESSARD et M. M. CARDON ont voté contre.

M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme BERGER et Mme LION-LEC se sont abstenus.

30 - VOIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. CLASSEMENT. COMMUNES DE SEUX, CARDONNETTE, FERRIÈRES, QUERRIEU, SAINT-VAAST-EN-CHAUSSÉE ET VAUX-EN-AMIÉNOIS.

M. RENAUX : L'intégration à la communauté d'agglomération des 6 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2018 s'accompagne d'un transfert de compétences ayant comme corollaire un transfert des équipements de voirie nécessaire à l'exercice desdites compétences. Je vous propose donc de déclarer d'intérêt communautaire les voies énumérées dans le document qui vous a été transmis avec cette délibération.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

31 - CLUB HÔTELIER DU GRAND AMIENS. SUBVENTION. ANNÉE 2019. CONVENTION.

M. FRADCOURT : Le Club Hôtelier du Grand Amiens, qui regroupe actuellement 19 hôtels d'Amiens Métropole et ses environs (soit une force de 951 chambres), a sollicité une subvention de fonctionnement comme chaque année. L'objectif du Club est de fédérer les hôteliers, d'assurer leur promotion et celle de la destination, de les représenter auprès des organismes en charge du développement touristique et économique et d'accompagner la professionnalisation des indépendants.

Cette subvention prélevée sur les crédits collectés au titre de la taxe de séjour permettrait de financer des actions de communication, de promotion et de marketing.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver le versement d'une subvention de 20 421 € et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

32 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATÉRIELS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.

M. FRADCOURT : Ce n'est pas la première fois qu'on a ce type de délibération. On en a une à chaque conseil. Lors de notre réunion du 21 décembre 2017, nous avons délibéré donc sur la participation de la collectivité au financement des aides et régimes d'aides directes aux entreprises de la région Hauts-de-France. Le dispositif d'aide aux investissements matériels des TPE a été mis en place pour soutenir les entreprises en les accompagnant dans leur projet d'investissement. Dans ce cadre, je vous propose donc d'approuver le versement de subventions d'un montant total de 17 618 € réparti entre les 7 entreprises suivantes et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions afférentes. Donc, 17 618 € pour à peu près, je crois, 200 000 € d'investissement. Donc, vous avez un commerce d'alimentation générale, la fabrication d'appareils d'éclairage électrique, une boulangerie-pâtisserie, une entreprise générale de bâtiment, une de restauration traditionnelle, un garage automobile à Longueau et un bureau d'études techniques en électricité. Voilà, on a un commerce d'alimentation générale à Querrieu également. Donc, le dispositif est connu au sein de la métropole et bien relayé. Voilà, je vous remercie.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Eh bien, je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

33 - AIDE À LA CRÉATION D'EMPLOIS. SOCIÉTÉ BELIVE. SUBVENTION. CONVENTIONS.

M. FRADCOURT : C'est une très bonne nouvelle puisque ça concerne le recrutement et la formation de 160 salariés sur les 36 prochains mois. C'est la société BELIVE, qui est installée sur le site ex-WHIRLPOOL, et qui a pour activité la création, le développement et la vente de logiciels liés à des solutions de digitalisation de produits dans les magasins et centres de distribution.

Les associés ont en effet développé une gamme de services basés sur l'Intelligence Artificielle et la computer vision à destination du monde du commerce. Grâce à cette technologie, il est possible de détecter les ruptures de produits en rayon par caméras. C'est donc un marché énorme à l'échelle mondiale.

Leur adossement à une PME d'agencement, AGECO, leur permet d'offrir un service complet aux clients et de bénéficier de véritables synergies commerciales.

Afin d'accompagner la montée en puissance de l'activité qui conduit donc BELIVE à recruter et à former 160 salariés sur les 36 prochains mois pour conduire le projet de développement dans toutes ses composantes (le numérique, la finance, les ressources humaines et le déploiement commercial...), je vous propose d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 320 000 €. La Région soutient également cette entreprise, je crois, avec une avance de fonds d'un million d'euros.

Il convient dès lors d'approuver les conventions et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

34 - AMIENS. AIDE À L'IMPLANTATION. ENTREPRISE TECHNIC FRANCE. ESPACE INDUSTRIEL NORD. CONVENTIONS.

M. FRADCOURT : C'est encore une bonne nouvelle : c'est une aide à l'implantation d'une entreprise qui s'appelle TECHNIC FRANCE, une entreprise américaine, et là on parle de la création de 40 à 50 emplois industriels.

Aussi, je vous propose d'approuver la convention tripartite à intervenir avec le Conseil Régional des Hauts-de-France et l'entreprise TECHNIC FRANCE qui acte le versement d'une subvention par Amiens Métropole au profit de l'entreprise dans le cadre de sa demande d'aide régionale à l'implantation sur le territoire.

Cette société est spécialisée dans la recherche et le développement de produits de chimie fine, la fabrication et la commercialisation de produits spécialisés à destination de l'industrie électronique. Le site de l'ex BRENNTAG PICARDIE de l'Espace Industriel Nord d'Amiens, classé SEVESO, étant en cours de fermeture, l'entreprise entend reprendre le site pour y installer son activité de fabrication de produits de très haute technologie à destination des marchés européens et mondiaux. Ce projet s'élèverait à près de 7,5 millions d'euros et s'accompagnera de la création donc de 40 à 50 emplois industriels (dont les salariés de l'ex BRENNTAG, recrutés en priorité).

Je vous propose donc d'approuver le versement de ladite subvention à hauteur de 215 000 € en vue de la création à 3 ans de 43 emplois en CDI équivalent temps plein et de leur maintien sur une

durée de 4 ans, et donc d'autoriser Monsieur le Président à signer les deux conventions correspondantes.

Ce que je peux ajouter, c'est que les services de la Métropole, de la Région, de l'Etat, se sont fortement mobilisés sur ce dossier puisqu'on était en concurrence avec l'Allemagne et que c'est donc Amiens qui a été retenue et donc c'est bien sûr une excellente nouvelle sur le front de l'emploi.

M. GEST : Effectivement, ces deux dossiers dont on parle sont deux très bons dossiers. Y a-t-il des questions sur celui-ci ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

35 - AMIENS. MÉGACITÉ. CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRÈS. CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC. RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2016 ET 2017.

M. FRADCOURT : La vocation première de Mégacité est d'accueillir des manifestations événementielles, telles que les salons, les foires, les concerts, spectacles humoristiques et expositions, ainsi que des manifestations à caractère économique (congrès, séminaires, salons, colloques...). Ces événements contribuent à la valorisation du territoire et à l'accroissement de son activité.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole délègue par un contrat d'affermage la gestion du centre à la société SECECAM, filiale du groupe GL Events. Le contrat de DSP 2010-2015 a été prolongé d'un an jusqu'au 31 décembre 2016. Dans un second temps, la société GL Events a été à nouveau choisie pour la gestion du service de Mégacité pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Aussi, conformément aux articles L1411-3 et R2222-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année un rapport financier et d'activité permettant au délégant de s'assurer de la bonne exécution du service affermé. La société SECECAM, le délégataire, a fait parvenir les rapports annuels pour les exercices 2016 et 2017, et il vous est demandé d'en prendre acte.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

DONT ACTE

36 - AMIENS. DÉVERSEMENT DES EAUX USÉES AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET AU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES D'AMIENS MÉTROPOLÉ. CENTRE AQUATIQUE AQUAPÔLE. CONVENTION.

MME FINET : La loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 impose aux collectivités territoriales de maîtriser leurs rejets. Afin de préserver la qualité de l'eau et du milieu naturel, de garantir la sécurité du personnel s'occupant du réseau d'assainissement et de maintenir ce dernier en bon état, il est nécessaire de connaître les rejets provenant des industriels et de vérifier si les moyens de prétraitements liés à leurs activités sont respectés.

Il convient ainsi d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention permettant à Cap Samaro de déverser les eaux usées du centre aquatique Aquapôle au réseau d'assainissement et ses eaux de vidanges de piscine au réseau d'eaux pluviales et à en fixer les conditions techniques et administratives.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

37 - CAMON. INSTALLATION D'ANTENNES SUR LE CHÂTEAU D'EAU. RUE ROGER SALENGRO. CONVENTION.

MME FINET : La ville de Camon a sollicité Amiens Métropole pour l'autoriser à installer des antennes radio 5,4Ghz en périphérie de l'acrotère du Château d'eau qui est situé rue Roger Salengro. Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention qui fixe les modalités financières et techniques d'installation des équipements.

La commune s'engage à réaliser l'installation à ses frais par un professionnel habilité, à prendre en charge la fourniture, la pose et l'exploitation d'une caméra contrôlant l'accès au château d'eau, pour assurer la sécurité, ainsi que le coût de la consommation d'électricité annuelle pour des équipements mis en place sur la base d'une compensation forfaitaire annuelle fixée à 40 € HT. La convention serait passée pour 4 ans, et renouvelable ensuite par tacite reconduction, par période d'un an.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

38 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION. COMMUNES DE CARDONNETTE, QUERRIEU, VAUX-EN-AMIÉNOIS, SAINT-VAAST-EN-CHAUSSÉE, FERRIÈRES ET SEUX. DÉTERMINATION DU MONTANT.

M. MERCUZOT : Mes chers collègues, il s'agit, par ce rapport, de définir l'attribution de compensation que devront nous verser les six nouvelles communes rentrées dans notre communauté d'agglo au 1^{er} janvier 2018. Ces six nouvelles communes (Cardonnette, Querrieu, Vaux-en-Amiénois, Saint-Vaast-en-Chaussée, Ferrières et Seux) doivent en effet... Il faut déterminer pour ces communes, pardonnez-moi, le montant de cette attribution de compensation. La Commission Locale d'Evaluation de Transferts des Charges, autrement nommée la CLECT, s'est réunie le 22 mai 2019 et elle nous propose d'acter le montant de l'attribution de compensation desdites communes de la manière suivante :

- Cardonnette nous verserait 11 579 € ;
- Ferrières : 11 411 € ;
- Querrieu : 15 918 € ;
- Saint-Vaast-en-Chaussée : 12 346 € ;
- Seux : 4 051 € ;
- et Vaux-en-Amiénois : 10 285 €.

Il est donc proposé d'acter ces montants, sachant que les conseils municipaux concernés les ont d'ores et déjà acceptés.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

39 - AMIENS CLUSTER. CONVENTION DE VERSEMENT DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2018. AVENANT.

M. MERCUZOT : Il s'agit donc d'adopter un avenant à une convention de versement de subvention d'investissement 2018. Le 31 mai 2018, nous avons approuvé le versement d'une subvention d'investissement à Amiens Cluster à hauteur de 50 % des coûts totaux dans la limite de 22 715 €. Le montant des investissements envisagé était alors fixé à 45 430 €. Mais en réalité, les investissements ont été un petit peu moins importants et compte tenu des investissements réalisés, il apparaît nécessaire de revoir le plan de financement et de modifier le montant de la subvention en le faisant passer de 22 715 € à 21 640 €. Et en conséquence, je vous propose d'approuver l'avenant à la convention d'investissement 2018 et naturellement d'autoriser le Président à le signer, à signer cet avenant.

M. GEST : Monsieur CARDON a la parole.

M. CARDON : Monsieur le Président, pas de souci sur ce dossier en particulier, mais on vous avait demandé le bilan financier lors de la présentation du cluster lors du dernier conseil d'Amiens Métropole. On ne l'a pas reçu pour l'instant.

M. GEST : Oui, on ne vous l'a pas fourni. C'est exact. Pas de problème. Je me « *mea culpa* ». On a oublié. Pas de problème.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Observations :

M. HERNANDEZ n'a pas pris part au vote.

40 - DEMANDE DE SUBVENTION FEDER POUR LES DÉPENSES D'ASSISTANCE TECHNIQUE AU TITRE DU DISPOSITIF INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTÉGRÉ SUR LA PÉRIODE DU 1ER MAI 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2021.

M. MERCUZOT : Par ce point 40, je vais tenter de vous montrer que je parle d'autant plus que la délibération nous rapporte moins.

Dans le cadre du programme opérationnel 2014-2020 pour la Picardie, des crédits du Fonds Européen de Développement Régional et du Fonds Social Européen peuvent être mobilisés pour la réalisation de projets locaux concourant à atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 en vue « d'une croissance intelligente, durable et inclusive ».

Au sein de ce programme doté de près de 300 millions d'euros tout de même de fonds européens, lesquels fonds sont gérés par le Conseil Régional Hauts-de-France, notre communauté d'agglomération bénéficie du dispositif spécifique de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) à hauteur actuellement de 12,2 millions d'euros et afin de respecter les obligations qui incombent à tout chef de file ITI, ce que nous sommes, la collectivité, c'est-à-dire nous-mêmes, met en œuvre plusieurs actions notamment via les travaux effectués par le Service des Financements Extérieurs, bref par la Direction des Finances. Ce service est chargé de l'ingénierie et du suivi global du dispositif ITI afin d'optimiser la programmation et la justification des crédits européens mobilisables.

Et donc, la partie du temps de l'agent du service en charge de l'animation et de la gestion du dispositif ITI peut être financée par le FEDER au titre des crédits dédiés à l'assistance technique. Et au regard du plan de charge prévisionnel des tâches et à l'état d'avancement du dispositif ITI, le

taux de financement est de 60 %, ce qui représente une subvention totale FEDER de 17 892 € sur un coût total TTC de 29 821 €. Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à solliciter cette subvention.

Je vous avais prévenus à l'avance que mon propos serait un peu long.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

41 - MUSÉE. RÉGIE. MISE EN PLACE DU PAIEMENT PAR INTERNET. CONVENTION.

M. GEST : Benoît MERCUZOT, vous pouvez traiter les points 41 et 42.

M. MERCUZOT : Oui, pour me faire pardonner évidemment. Il s'agit en effet à chaque fois de mettre en place un paiement par Internet.

Depuis la mise en place du paiement par Internet des factures d'eau et d'assainissement en 2010, Amiens Métropole continue de développer ces modalités d'encaissement et tend à les appliquer à d'autres régies, et en réalité à toutes les régies.

Il faut donc valider l'adhésion, enfin je vous propose en tout cas de valider l'adhésion pour le Musée au service de paiement par Internet (PAYFIP) en prévision de sa réouverture fin 2019, et d'approuver la convention entre Amiens Métropole et la Direction Générale des Finances Publiques et de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer cette convention.

Et il s'agirait d'opérer la même opération pour la régie du parc zoologique, pour la perception des divers droits d'entrées et produits dérivés de la boutique à compter du mois de juillet.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

42 - PARC ZOOLOGIQUE. RÉGIE. MISE EN PLACE DU PAIEMENT PAR INTERNET. CONVENTION.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

43 - AMIENS. ZAC INTERCAMPUS. SEM AMIENS AMÉNAGEMENT. RÉTROCESSION DE PARCELLES. BHNS.

M. RIFFLART : Une partie du tracé du BHNS emprunte la ZAC Intercampus dont l'aménagement a été confié à la SEM Amiens Aménagement par convention publique d'aménagement. Cette société a donc acquis le foncier nécessaire à la réalisation et la mise en état des sols permettant d'accueillir la plateforme du BHNS. Aujourd'hui, la voie empruntée par le BHNS étant achevée, le BHNS y circulant, je vous propose donc d'approuver l'acquisition auprès de la SEM des emprises foncières ainsi aménagées et listées sur le tableau qui est annexé à cette délibération, moyennant le prix de 1 274 000 € HT, soit un peu plus de 1 528 000 € TTC, incluant l'emprise foncière et la mise en état des sols permettant d'accueillir la plateforme. Je vous avais prévenu, Monsieur le Président : un sujet assez court pour une somme par contre assez conséquente.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

44 - ASSOCIATION MUSÉOMIX NORD. PARTENARIAT POUR LA CONSTRUCTION DU PARCOURS D'EXPOSITION PERMANENT DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE. CONVENTION.

MME DEVEZE : Il s'agit ici, dans le cadre du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), d'approuver une convention avec l'association Muséomix Nord qui permettra, lors de trois jours organisés au mois de décembre, de pouvoir décider ensemble de différents outils de médiation dans le cadre de la future exposition permanente qui sera donc au CIAP, exposition permanente qui a deux fils conducteurs : la cathédrale et le fleuve. Le budget total de l'opération serait de 22 000 € TTC et il conviendrait d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente.

M. GEST : Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

45 - ASSOCIATION RÉSONANCES. PARTENARIAT. ACCOMPAGNEMENT À LA CONCEPTION DE L'EXPOSITION 13M DE DIAMÈTRE - LES TEMPS DU CIRQUE. CONVENTION-CADRE. AVENANT.

MME DEVEZE : Il s'agit à présent de l'association Résonances qui détient la collection Pascal JACOB-WILLIAM. Cette collection est une des collections les plus remarquables d'arts du cirque qu'il a constituée dès son adolescence et vous pouvez admirer une partie de sa collection jusqu'au mois de novembre, toujours au CIAP. L'exposition s'appelle « 13 M de diamètre » en référence bien sûr à la dimension de la piste du cirque.

Donc, cette association propose un projet qui se décline, je vous l'ai dit, à travers cette première exposition, à travers également une exposition qui aura lieu à l'automne à la Maison de la Culture et également au retour de la lampe du cirque puisque Pascal JACOB était propriétaire de cette lampe qui avait disparu lors de la Première Guerre mondiale et qui était jusqu'à présent exposée au cirque de Montréal qui s'appelle la TOHU et qui est visible dans le cadre de l'exposition « 13 M de diamètre » actuellement au CIAP et qui retrouvera son emplacement d'origine au sein du cirque le 21 septembre lors des Journées européennes du patrimoine.

Je vous propose d'une part d'approuver une convention à intervenir avec l'association formalisant le cadre des conditions générales sous lesquelles Amiens Métropole accompagne Résonances à la réalisation du projet et d'autre part, d'approuver un avenant à cette convention portant exclusivement sur l'exposition « 13M de diamètre – Les temps du cirque ». Je vous propose également de verser une subvention de 35 000 € au profit de l'association pour la réalisation de ses objectifs et d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes afférents. Et un catalogue de cette exposition sera disponible dès cet été.

Voilà, j'en ai terminé pour ce dossier.

M. GEST : Merci, chère collègue. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**46 - ASSOCIATION DES JARDINS PAYSAGERS DES HAUTS-DE-FRANCE ET DES HORTILLONNAGES.
FESTIVAL INTERNATIONAL DES JARDINS, HORTILLONNAGES AMIENS. SUBVENTION
D'INVESTISSEMENT. ANNÉE 2019. CONVENTION.**

MME DEVEZE : La manifestation « Art, villes et paysage » invite, pour sa 10^e édition, de jeunes créateurs paysagistes et plasticiens à intervenir dans les Hortillonnages, dont les œuvres seront visibles jusqu'au 21 octobre prochain. Donc vous avez tous, je pense, devant vous les différentes animations, les différents événements culturels de cet été, dont la brochure du festival qui s'intitule désormais « Festival international des jardins, Hortillonnages Amiens » et cette édition 2019 comporte 51 œuvres, dont 10 nouvelles et 41 reconstructions, qui sont réparties en 20 œuvres de plasticiens et 31 de paysagistes.

Donc, il est prévu une convention d'investissement pour permettre l'acquisition de barques de 12 personnes, de 15 personnes pardon, qui sont fabriquées dans la région Hauts-de-France et destinées aux personnes qui ne souhaiteraient pas naviguer de manière autonome, et l'année prochaine devrait être disponible également une barque pour les personnes à mobilité réduite.

Il convient dès lors d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente.

M. GEST : Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**47 - ASSOCIATION ON A MARCHÉ SUR LA BULLE. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT. ANNÉE 2019.
CONVENTION.**

MME DEVEZE : Vous connaissez le festival qui est une des spécificités de l'association « On a marché sur la Bulle », festival qui durait jusqu'au week-end dernier à la Halle Freyssinet. Je voudrais vous rappeler, ça me paraît très important, que si c'est le troisième festival de France, c'est aussi et surtout le premier festival de France pour l'action culturelle qui se développe autour de lui, le premier festival de France pour le travail avec le jeune public, et le premier festival de France pour le nombre d'auteurs invités par l'organisation puisque dans le cadre du Festival d'Angoulême ce sont les maisons d'édition qui font le festival. Ici ce sont les auteurs qui sont invités.

Donc, le festival se déroule désormais à la Halle Freyssinet et compte tenu de la scénographie très importante à réaliser, qui est estimée à 115 000 €, il vous est proposé d'accompagner l'association par le versement d'une subvention d'investissement de 30 000 €, d'approuver en ce sens la convention à intervenir, et d'autoriser Monsieur le Président à la signer, tout en soulignant que le mobilier scénographique pourra être réutilisé pour d'autres manifestations.

Je voudrais vous préciser également que le ministère de la Culture a décidé de placer l'année 2020 sous le signe de la bande dessinée et que le ministre de la Culture Franck RIESTER a souligné tout l'intérêt du festival amiénois au niveau national et le festival a été associé à la préparation de cette année 2020, bande dessinée.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

48 - MAISON DU THÉÂTRE. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA D.R.A.C. DES HAUTS-DE-FRANCE. PÔLE PUBLICS ET TERRITOIRES. ANNÉE 2019.

MME DEVEZE : Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide de la D.R.A.C. des Hauts-de-France – Pôle Publics et Territoires pour une subvention au titre des crédits d'intervention pour un montant de 8 000 € pour le projet Saint-Leu de la Maison du Théâtre.

M. GEST : Pas de problème(s) ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

49 - BIBLIOTHÈQUES. AGENCE RÉGIONALE DU LIVRE ET DE LA LECTURE DES HAUTS-DE-FRANCE. ADHÉSION.

MME DEVEZE : Il s'agit à présent de l'Agence Régionale du Livre et de la Lecture des Hauts-de-France qui a pour mission d'accompagner et de soutenir l'ensemble des professionnels de la chaîne du livre en région ayant pour objectif le développement et l'accès du livre et de la lecture pour tous.

C'est pourquoi je vous propose l'adhésion des Bibliothèques d'Amiens Métropole à cette association pour participer et enrichir la vie du livre et de la lecture en région, en densifiant un réseau de professionnels du livre et de la lecture, et pour bénéficier également d'une visibilité, d'un accompagnement et de soutien dans ses activités et projets. Le montant annuel de l'adhésion est de 180 €.

M. GEST : Je suppose qu'il n'y a pas de problème sur ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

50 - NOËL SOLIDARITÉ 2019. GRATUITÉ DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU DISPOSITIF.

M. DUFLOT : Comme l'année dernière – c'est vrai que c'est un dossier qui est récurrent –, je vous propose de reconduire la gratuité d'accès aux structures des piscines Nautilus, Coliseum, et patinoire du Coliseum, mise en œuvre par les communes d'Amiens Métropole pour les enfants de 3 à 14 ans bénéficiaires de l'opération « Noël Solidarité 2019 » (c'est-à-dire dont le quotient familial est égal ou inférieur à 322 €) et pour leur parent accompagnant.

M. GEST : Oui, Madame ?

MME BERGER : Je repose une question que j'ai posée au CCAS, à savoir : est-ce que ces entrées à la piscine, je vais dire, concernent les entrées à Aquapôle ?

M. GEST : Madame, c'est marqué dans le rapport. Guillaume DUFLOT vient de vous l'indiquer : ça concerne le Nautilus et le Coliseum. Ce n'est pas le même rapport qu'en commission ?

M. DUFLOT : Si, si ! Il n'y a pas de changement. C'est toujours le même rapport.

M. GEST : C'est bien le Nautilus et le Coliseum, sinon bien évidemment les créneaux horaires sur la piscine Aquapôle signifieraient que nous achetions des créneaux horaires supplémentaires pour cela. Donc, nous préférons mettre à disposition gratuitement, ce qui veut dire que ça ne se voit

pas, mais ça représente quand même une dépense dans la comptabilité du Nautilus et du Coliseum.

Je mets aux voix ce rapport.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

51 - AMIENS. AQUAPÔLE. SERVITUDES DE PASSAGE DU RÉSEAU DE CHALEUR AU PROFIT D'AMIENS ENERGIES SUR LES TERRAINS PROPRIÉTÉS D'AMIENS MÉTROPOLE. CONVENTION.

M. DUFLLOT : Aquapôle a ouvert ses portes il y a deux jours parce que c'est la deuxième journée d'exploitation et je peux vous garantir qu'il y avait une attente très forte de la part des Amiénois et des habitants de cette métropole puisque hier matin à 10 heures il y avait une file d'attente de 30 mètres pour pouvoir rentrer dans l'édifice et depuis deux jours, c'est vrai qu'il y a de nombreux Amiénois qui bénéficient de ce complexe aquatique de très grande qualité. On ne s'est pas trompés. Quand je vois le sourire des enfants, l'attente des adultes pour aller nager dans le bassin extérieur, tous applaudissent la qualité de cet équipement qui leur est proposé. C'est vraiment un équipement qui est visionnaire, tourné vers l'avenir et qui est pour les petits, pour les grands, pour nager, pour s'amuser, pour se remettre en forme. Donc, il y avait vraiment une très forte attente et bien évidemment si vous n'avez pas encore fait le premier plouf, je vous y invite très rapidement. D'ailleurs, il fait très beau ce week-end. Ce sera l'occasion de profiter du bassin extérieur, voilà.

Cette fois-ci, alors c'est sur Aquapôle. Par contre, c'est un petit peu différent. Ce sont des servitudes de passage du réseau de chaleur au profit d'Amiens Energies sur les terrains propriétés d'Amiens Métropole, convention.

Donc, par délibération en date du 22 octobre 2015, Amiens Métropole a décidé la réalisation d'un espace aquatique par Délégation de Service Public sous la forme d'un contrat de concession. Le terrain d'assiette du futur équipement est situé rue Alexandre Dumas et est composé de terrains appartenant à la Ville d'Amiens (parcelles ER 205, 221, vous avez le plan qui est sous vos yeux, 222, 223p et 224p) et d'un terrain appartenant à Amiens Métropole (parcelles ER171 et 140). Par délibération en date du 26 mai 2016, la Ville d'Amiens a donc autorisé la Métropole ainsi que son délégataire CAP SAMARO à réaliser toutes les investigations et travaux nécessaires à la réalisation de ce nouveau centre aquatique.

Il est nécessaire de faire passer sur les terrains d'assiette de l'équipement le réseau de chaleur qui dessert les habitations voisines. Je vous propose donc d'approuver la constitution de servitudes de passage du réseau de chaleur avec Amiens Energies sur les parcelles ER171 et 140 et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Eh bien, je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

52 - SAINS-EN-AMIÉNOIS. CONSTRUCTION DE VESTIAIRES AU STADE MUNICIPAL. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. DUFLLOT : Je vous invite à approuver le versement d'un fonds de concours d'un montant de 46 975 € de la part de la commune de Sains-en-Amiénois dans le cadre de la construction de vestiaires au stade municipal.

M. GEST : Pas de problème(s) ? Si ce n'est que c'est un fonds de concours, donc niet ?

Observations :

M. LESSARD, M. CARDON et Mme ANNOOT se sont abstenus.

ADOPTÉ

53 - QUESTION ORALE.

M. GEST : Nous en avons terminé avec les rapports. Nous avons maintenant une question orale et je vais donner la parole à Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE : Oui, Monsieur le Président. Des habitants du quartier Saint-Ladre m'ont interpellé sur le stationnement illégal bien sûr de caravanes sur les parkings devant certains commerces désertés maintenant de la Vallée Saint-Ladre. Cette situation dure depuis fin avril, m'ont-ils dit. Ils ont interpellé les autorités. Rien ne se passe et ça, ça les choque beaucoup parce qu'ils nous disent : « Normalement, les citoyens sont égaux devant la loi, mais il y en a qui sont plus égaux que d'autres. Là, il y a une situation illégale et personne ne fait rien. » Voilà ce qui choque beaucoup les gens, d'autant plus qu'il existe des terrains puisque Amiens Métropole est responsable des terrains d'accueil pour ces gens du voyage. Donc, ils se posent des questions. Donc, comptez-vous intervenir, Monsieur le Président, pour que ces caravanes soient évacuées le plus rapidement possible et rejoignent les terrains destinés à les accueillir ?

M. GEST : Je donne la parole à Hubert DELARUE.

M. DELARUE : Monsieur DUPILLE, votre question témoigne d'une certaine méconnaissance des prérogatives, pouvoirs et conditions d'intervention du président d'Amiens Métropole au cas d'espèce. Je pense que vous devriez faire œuvre de pédagogie à l'égard du comité de quartier pour leur rappeler quelles sont les conditions d'intervention du président d'Amiens Métropole. Le président d'Amiens Métropole et accessoirement son vice-président ont compétences sur les terrains de la métropole, c'est-à-dire sur les trois terrains, bientôt quatre avec celui de Boves, (terrain de Longueau, terrains d'Amiens : Grâce (moyen séjour), Vallée Verte (grand passage)). C'est de la compétence effectivement du président d'Amiens Métropole avec, quand c'est nécessaire et quand il l'obtient, l'appui de la force publique pour faire cesser des infractions en train de se constituer ou qui se sont précédemment déroulées.

En ce qui concerne l'ensemble des autres communes, sur les terrains publics des autres communes, le président d'Amiens Métropole n'a aucune compétence particulière : c'est de la compétence exclusive des maires. Et ensuite, alors que les maires ont pris un arrêté pour interdire le stationnement illégal sur les espaces publics, c'est à la Préfecture et aux services de l'État d'accorder ou de ne pas accorder la force publique pour faire cesser les infractions.

Enfin, la question que vous posez intéresse des propriétés privées. Alors là, l'incompétence est totale, à la fois du maire d'Amiens en l'espèce puisque c'est sur la commune d'Amiens et alors encore davantage du président d'Amiens Métropole. Ce sont des particuliers et pour que la puissance publique éventuellement, et je vais vous en dire un peu plus tout de suite, intervienne, il faut préalablement qu'il y ait une plainte de la personne privée qui vient se plaindre que le terrain qui lui appartient est illégalement occupé en l'espèce par des gens du voyage. Et alors, cette plainte étant transmise aux services de police, puisque nous sommes en zone police, le procès-verbal va être établi, pour autant d'ailleurs que le nombre de caravanes ne soit pas trop important, mais ça, c'est une autre affaire. Et puis ensuite il appartiendra au préfet d'accorder ou pas l'appui

de la force publique pour faire partir ces gens qui sont en situation illégale. Voilà exactement le schéma et je tenais quand même préalablement à vous le rappeler parce que vous êtes vous-même enseignant et j'avais envie de vous dire que vous étiez, Monsieur DUPILLE, en l'espèce hors sujet. C'est une boutade.

Cela étant, vous avez parfaitement raison d'évoquer la question de l'égalité des citoyens devant la loi, car c'est une préoccupation qui guide notre action dans le cadre de cette délégation depuis le début de notre mandat. Parce que les gens du voyage sont des citoyens comme les autres, nous avons mobilisé depuis 2014 d'importants moyens humains et budgétaires pour garantir le respect de nos obligations en la matière, qu'elles soient issues d'ailleurs de la loi ou du schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui est actuellement, comme vous le savez également, en discussion. Sans être exhaustif, je pense notamment à la modernisation de l'aire de grand passage qui s'appelait autrefois la « Vallée aux crapauds » et que nous avons dénommée la « Vallée verte » au nord d'Amiens (armoire électrique sécurisée, terrassement, réalisation de cheminements), la réhabilitation à venir de l'aire de Boves que j'évoquais il y a quelques instants en aire-tampon ou encore l'ensemble, malheureusement j'ai envie de dire, des nombreuses, trop nombreuses réparations diverses sur les aires notamment de moyen séjour qui font l'objet de dégradations dont on souhaitera pour l'avenir qu'elles soient encore davantage poursuivies qu'elles ne l'ont été depuis notre arrivée.

Nous avons également fait appel à un nouveau prestataire, la société Hacienda, dont la compétence est nationalement reconnue, pour assurer la gestion quotidienne de ces aires. Et indépendamment du travail que cette société fait sur nos aires, elle a une mission que lui a confiée le président d'Amiens Métropole : c'est de venir, si je puis dire, en aide aux maires et même aux particuliers, mais principalement aux maires mais aux particuliers qui en font la demande, pour engager des opérations de médiation, dont je dois avouer qu'elles aboutissent malheureusement trop rarement, pour conduire les contrevenants qui sont sur ces terrains particuliers ou publics des communes concernées vers les aires de moyen séjour d'Amiens Métropole, voire sur l'aire de grand passage notamment en période estivale. Et il faudra à ce stade, à cet instant, saluer le travail considérable, formidable, je dirais avec beaucoup d'abnégation, des agents d'Amiens Métropole et de toute la Direction Habitat, qui œuvrent tous les jours pour que la communauté d'agglomération soit irréprochable quant à l'accueil de cette communauté.

Mais parce que les gens du voyage sont des citoyens comme les autres, nous avons décidé de ne plus tolérer des comportements qui ne seraient pas acceptés s'ils étaient le fait de n'importe quel autre administré de cette agglomération. Les occupations sauvages, les raccordements illicites en eau et en électricité, outre leur caractère extrêmement dangereux, comme nous avons pu à plusieurs reprises, notamment avec le président, le constater, pour les auteurs eux-mêmes ou leurs familles, constituent en effet des délits et non pas comme je l'entends parfois trop souvent des incivilités, des délits incontestables et des préjudices réels pour les différentes collectivités, contre lesquels nous nous sommes tout à fait mobilisés, je vous prie de bien vouloir le croire.

À la demande du président d'Amiens Métropole, nous ne ménageons pas nos efforts et mettons en œuvre l'ensemble des outils qui sont à notre disposition pour que notre collectivité soit respectée : dépôt de plainte systématique pour les stationnements illicites mais sur les terrains dédiés, Monsieur DUPILLE ; application intégrale du règlement intérieur que sans doute vous avez voté, je crois que c'était en 2015 ou en 2016, et dans lequel nous avons durci un certain nombre de conditions et fixé des règles plus strictes qu'elles n'existaient auparavant, application donc intégrale de ce règlement intérieur qui d'ailleurs actuellement nous conduit à engager des procédures sur les aires pour des gens du voyage qui ont dépassé les temps qui leur étaient accordés pour y résider. Et quand cela est nécessaire, action en justice pour obtenir l'expulsion et le concours de la force

publique. Mais vous savez que là encore, le pouvoir des maires concernés et du président d'Amiens Métropole, je dirais, bute sur le fait qu'une fois que tout cela a été réalisé et mis en œuvre, la force publique leur soit ou non accordée, car dès lors qu'elle ne l'est pas, tout ce qui a été fait précédemment malheureusement est vain.

Mais nous avons établi un dialogue régulier et des méthodes de travail de plus en plus efficaces avec les partenaires de l'État, et tout particulièrement avec la préfecture et récemment avec Madame la Préfète. Le président d'Amiens Métropole échange en direct avec Madame la Préfète sur l'ensemble de ces questions et des difficultés qui remontent notamment des maires des différentes communes concernées. Je salue son investissement et son volontarisme en la matière, je parle bien sûr de Madame la Préfète, car quelques jours après sa prise de fonction, elle a par exemple tenu à accompagner le président GEST sur l'aire de Longueau qui était occupée de manière illicite par plus de quarante caravanes. Cette visite l'après-midi même où le président GEST l'avait rencontrée en préfecture a permis de faire passer un message de fermeté qui, je le crois, a été largement diffusé et entendu, même si comme vous le soulignez, il y a encore quelques difficultés sur l'ensemble de notre territoire. Pour ma part, je rencontre tous les mois Monsieur le Procureur de la République, pour faire le point sur les procédures en cours, et je le verrai encore très prochainement d'ici le 14 juillet prochain.

Nous restons également à l'écoute des communes de l'agglomération et sommes à leurs côtés, je l'indiquais tout à l'heure mais j'y reviens, notamment quand il y a eu des difficultés à Boves, à Longueau, à Pont-de-Metz, plus récemment encore malheureusement à Glisy et à Poulainville, et il y a quelques jours. Et c'est un travail de médiation qui est mis en œuvre sous l'autorité du président par le prestataire Hacienda que j'évoquais il y a quelques instants.

Enfin, un travail a été engagé avec la CCI. Oui, il faut que la CCI, à chaque fois qu'elle est confrontée à des difficultés sur les territoires qui lui appartiennent, dépose plainte. Et nous avons eu bien des difficultés non pas avec elle, bien sûr ce serait excessif de le souligner, mais avec d'autres qui hésitaient, compte tenu d'un contexte, d'un climat particulier, à déposer plainte. Si on ne dépose pas plainte, on ne peut absolument rien faire. Alors, j'ignore au cas d'espèce que vous évoquez si une plainte a été déposée, mais j'ai reçu il y a quelques instants des indications complémentaires avec lesquelles je vais donc terminer.

Sur ces terrains privés, grâce à Hacienda, nous pouvons rapidement identifier les propriétaires des lieux et encourager le dépôt de plainte. C'est d'ailleurs donc le cas s'agissant de cette occupation que vous évoquez, et au-delà des compétences qui sont les nôtres, la rue Le Tintoret à Amiens sur le parking de l'ancien magasin « La Halle Aux Vêtements ». En effet, une intervention rapide a déjà été mise en œuvre, a provoqué le départ d'une partie des occupants. Malheureusement, d'autres sont venus s'y substituer et nous devons le regretter. Par trois fois, des médiations ont déjà été menées sur ce terrain par Hacienda et les services de la métropole, avec différentes propositions d'accueil sur les terrains dédiés de Grâce, je l'ai indiqué tout à l'heure, notamment du terrain rue de Grâce, ainsi que sur ceux du département où des places étaient libres, solutions qui ont été malheureusement refusées par les voyageurs en question.

Après échanges avec la CCI, nos services ont pu identifier et contacter enfin le propriétaire des lieux qui réside en Ile-de-France et j'ai appris qu'une plainte pour stationnement illicite venait d'être déposée dans un commissariat parisien. On peut donc en déduire et espérer que, du fait de cette plainte, les services concernés, notamment de police, vont pouvoir intervenir dans les heures et dans les jours qui viennent.

Nos services ont recensé 11 caravanes sur le site à la date du 1^{er} juillet. Toutefois, aucun branchement illicite d'eau n'a été observé. ENEDIS a été informée par nos soins toutefois d'un raccordement électrique frauduleux.

Ainsi, vous le voyez, Monsieur DUPILLE, il est inexact, excessif, de dire que « la mairie ne fait rien ». En l'espèce, je n'ai pas l'honneur de la représenter, simplement le président d'Amiens Métropole, mais vous aviez évoqué dans la question écrite qui m'a été transmise que la mairie d'Amiens ne faisait rien. La mairie agit avec les moyens et les prérogatives qui sont les siennes et par ce travail de fourmi qui a été mis en œuvre, on a pu enfin identifier ce propriétaire privé et pas le forcer mais l'inciter à ce qu'il dépose une plainte. C'est ce qu'il vient en l'espèce de faire. De ce fait, nous avons interpellé l'ensemble des acteurs concernés et on peut espérer que donc la situation sera prochainement libérée et que la force publique, nous l'espérons, viendra si nécessaire intervenir.

La mobilisation commence d'ailleurs à porter ses fruits, car à ce jour et en dehors du cas évoqué, il n'y a, à notre connaissance, aucune autre occupation illicite sur le terrain de la métropole. Sur l'aire de Grâce, cinq occupants font l'objet actuellement d'une procédure d'expulsion. Sur l'aire de grand passage, trois missions se sont succédé et pour la première fois depuis quatre ans, nous n'avons pas de problème particulier, à ce jour bien sûr, sur le fait que les missions viennent et repartent sans poser la moindre difficulté au respect du règlement intérieur et en s'acquittant des sommes qui sont dues.

Voilà ce que je souhaitais dire à la question que vous aviez posée, extrapolant bien sûr puisque celle-ci dépassait très largement le cadre de la métropole et de son président, et j'espère que ces indications seront portées par vous-même à la connaissance du comité de quartier.

M. GEST : Merci à Hubert DELARUE. Je le remercie d'abord de son implication dans ce domaine parce que, à mes côtés et y compris seul, avec Sonia HAMADI et avec les services bien sûr, il fait un gros travail sur un sujet que je n'ai jamais eu l'intention de laisser de côté. Nous sommes dans des situations où quelques familles, parce qu'il ne faut pas généraliser, toujours les mêmes, parfaitement identifiées, ne respectent rien, se mettent en danger physiquement, mettent en danger des enfants qui jouent à proximité de branchements plus qu'aventureux sur le plan électrique, et je vous signale que dans cette hypothèse, si ça intervient sur une aire dont la responsabilité est portée par Amiens Métropole, ça engage ma propre responsabilité. Il n'est donc pas question qu'on laisse les choses se faire. Hubert a donné de multiples détails.

Je salue la prise de conscience de Madame la Préfète, car depuis qu'elle est là, la réaction a totalement changé par rapport à ce que c'était antérieurement, et je l'en remercie parce qu'il n'est pas question que ces personnes qui sont des Français comme les autres se comportent différemment des autres et violent la loi en narguant les responsables républicains que nous sommes. Ce n'est pas supportable. Il fallait faire passer un message. Je leur ai signifié directement sur le terrain parce qu'encore une fois, on connaît parfaitement les familles en question. Ce sont toujours les mêmes. Les autres se comportent normalement, même si parfois il peut y avoir des dégradations sur les aires et quelquefois ils sont parfaitement en dialogue avec les différents élus qu'Hubert a cités tout à l'heure, et c'est vrai que ça pourrait la vie d'un certain nombre de gens et, je répète, c'est extrêmement dangereux. C'est la raison pour laquelle il était hors de question de traiter ce sujet-là de manière comme ça, sans intérêt.

Et donc cette question, Monsieur DUPILLE, m'a donné l'occasion, et à Hubert DELARUE, de vous faire un point sur ce que nous faisons avec conviction et constance depuis quatre ans. Nous n'avons pas toujours été suivis. Aujourd'hui, l'État accompagne notre volonté de remettre de

l'ordre et de faire respecter la loi. Il n'y a pas de raison, encore une fois, qu'une catégorie de citoyens s'arroge des pouvoirs ou des droits qu'elle n'a pas. Et donc, nous faisons en sorte de faire passer le message. C'est important. Vous savez : ces familles se parlent et donc je pense que progressivement elles comprennent qu'à Amiens on ne fait pas n'importe quoi et je sais combien les maires des autres communes qui ont été citées tout à l'heure et qui reçoivent des visites régulièrement pour certaines sont particulièrement excédés par ce qui se passe. C'est la raison pour laquelle c'était une bonne occasion de faire le point sur ce que nous faisons dans ce domaine.

Nous en avons ainsi terminé avec l'ordre du jour. Je vous souhaite à tous d'excellents congés si vous en prenez et nous nous retrouverons donc au mois de septembre pour le prochain conseil d'Amiens Métropole.

La séance est levée à 20 h 25.

Le Président de séance,


Alain GEST

